



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

25^e séance plénière

Lundi 6 octobre 1997, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 120 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/52/350/Add.2)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'attire l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/52/350/Add.2. Dans une lettre figurant dans ce document, le Secrétaire général m'informe que, comme suite à ses lettres des 16 et 29 septembre 1997, le Tchad a effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Allocution de M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Chypre.

M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur d'accueillir à l'Organisation des Nations Unies le Président de la République de Chypre, S. E. M. Glafcos Clerides, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Clerides (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'emblée vous présenter mes plus sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que votre longue expérience et vos talents de diplomate nous guideront vers une conclusion heureuse de nos travaux, à la présente session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également remercier votre prédécesseur, M. Razali Ismail de la Malaisie, pour la détermination avec laquelle il a guidé nos travaux à la cinquante et unième session.

Notre Organisation, avec sa composition universelle, son vaste mandat et son large éventail d'activités, est la seule instance mondiale en mesure de poursuivre et d'atteindre les buts universels auxquels nous aspirons tous :

un avenir sûr et pacifique, une réduction de l'écart entre riches et pauvres, le plein respect des droits de l'homme, des échanges commerciaux libres et équitables, la protection de l'environnement et la promotion du développement durable.

Je suis heureux de pouvoir une nouvelle fois saisir cette occasion pour renouveler notre attachement aux idéaux et aux buts que nous partageons tous ici.

Cette année fera date dans le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies en raison des mesures dynamiques prises par le Secrétaire général de notre Organisation pour s'attaquer à des questions anciennes et profondément enracinées. En juillet dernier, le Secrétaire général nous a présenté un train de réformes global visant à aider l'Organisation à rationaliser et à simplifier son fonctionnement, à asseoir sa position financière et à prendre une nouvelle orientation pour répondre aux changements intervenus dans l'ordre mondial, permettant ainsi à l'ONU d'utiliser pleinement les forces et les compétences qu'elle possède déjà.

Nous nous félicitons donc tout particulièrement des propositions du Secrétaire général. Nous espérons que d'ici la fin du débat sur cette question qui aura lieu en plénière au cours de cette session, nous parviendront à un consensus, créant ainsi l'élan nécessaire à leur prompt application, et permettant d'aboutir à des résultats tangibles avant le prochain millénaire.

Les réformes sont introduites au moment où il est généralement reconnu que les groupes de travail de haut niveau qui ont reçu pour mandat de l'Assemblée générale d'examiner des questions particulières, allant de la restructuration et du renforcement des principaux organes des Nations Unies à l'étude d'un financement solide et durable à notre Organisation, ont encore à réaliser des progrès substantiels.

De cette tribune, j'ai déjà déclaré que nous souscrivons à la nécessité de réformer le Conseil de sécurité de façon qu'il soit représentatif de l'augmentation du nombre des membres de l'ONU et tienne compte des changements intervenus dans le monde de l'après-guerre froide. Nous estimons que la réforme du Conseil de sécurité est une priorité essentielle car cela touche directement à sa capacité de s'acquitter de ses principales responsabilités, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, nous nous félicitons des progrès déjà réalisés dans les méthodes de travail du Conseil de sécurité et nous espérons que d'autres mesures seront adoptées en vue de sa transpa-

rence et de sa démocratisation. Un certain nombre de propositions ont été soumises par des États Membres ces trois dernières années. Cependant, d'autres débats sont nécessaires pour parvenir à un accord qui recevrait l'appui général de tous les Membres de l'Organisation.

Un élément important cette année concerne les activités de l'Organisation dans le domaine de la coopération économique et sociale internationale. Après des débats intenses, l'Assemblée générale a adopté son Agenda pour le développement en juin dernier. C'est un grand pas en avant parce que, comme le Secrétaire général l'a dit lui-même dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, l'Agenda non seulement traite des questions traditionnelles de développement, mais met également l'accent sur la complémentarité qui existe entre le développement, la paix, la démocratie, la bonne conduite des affaires publiques et le respect des droits de l'homme et sur la complexité des relations entre ces facteurs.

Tout aussi importante est la convocation de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21 — le plan mondial pour un développement durable — qui a été adopté il y a cinq ans à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro.

Je crois qu'une partie importante des travaux futurs de l'Organisation consistera à assurer le suivi des travaux réalisés aux grandes conférences et à examiner l'application des plans et programmes qui y ont été adoptés.

L'ONU du futur doit accorder la plus grande priorité à l'Agenda pour le développement. Tout concept moderne de paix internationale doit reconnaître que la paix, la sécurité et le développement sont indivisibles.

Il est incontestable que l'une des grandes forces de l'ONU est son universalité. Elle est à la fois mondiale, régionale et locale. Elle a obtenu de grands résultats dans les domaines de l'interaction internationale. Ses activités ont un effet immense sur nos vies de tous les jours.

À ce stade, je voudrais louer et souligner le rôle important que joue l'Organisation dans la promotion du respect intégral et de l'application universelle des droits de l'homme, ainsi que pour le développement progressif et la codification du droit international. À cet égard, nous appuyons entièrement la création de la cour criminelle internationale, dont nous nous sommes faits depuis longtemps les avocats, et nous nous félicitons des progrès accomplis au

Comité préparatoire et de la plus grande impulsion donnée pour sa création.

Bien que des conflits locaux et ethniques persistent, et affectent sérieusement la maintien de la paix et de la sécurité internationales, le rôle de l'Organisation dans le domaine du désarmement ces 12 derniers mois a été marqué par d'importantes mesures. Plusieurs conventions importantes ont été conclues ou sont entrées en vigueur. Tout en saluant ces réalisations nous estimons qu'il convient de continuer d'aller de l'avant en vue de leur mise en oeuvre intégrale et effective.

Nous devons également louer la contribution de l'Organisation au développement et à l'éducation, son travail réalisé contre la faim et l'analphabétisme et, en bref, son rôle dans la restauration et la préservation de la dignité humaine.

Nous croyons en l'ONU et en la Charte, non pas en tant qu'un idéal abstrait, mais en tant qu'une entité fonctionnelle, indispensable et concrète. Les principes et les idéaux de l'ONU sont la pierre angulaire de notre politique étrangère depuis notre indépendance et depuis que nous sommes devenus Membres de l'ONU. Nous sommes fermement attachés à son renforcement en l'aidant à faire face à sa difficile situation financière, en l'aidant à simplifier et à rationaliser son fonctionnement et à exploiter au maximum son caractère unique et ses données d'expérience sans égal. Nous sommes certains que l'Organisation sera en mesure de canaliser les forces du changement dans l'intérêt de tous.

Cette année l'ONU a été particulièrement active relativement à certaines questions importantes qui se posent depuis longtemps telles que le Timor oriental, le Sahara occidental, la situation au Moyen-Orient et Chypre.

Nous nous félicitons de l'évolution de la question du Sahara occidental et de l'accord conclu sur la mise en oeuvre du plan de règlement sous l'égide du Secrétaire général et de son Envoyé spécial. Nous espérons que ces réalisations positives permettront de faire avancer le processus de paix et d'obtenir un règlement définitif à cette situation de tension et de conflit qui existe depuis longtemps.

En dépit des espoirs que nous avons fondés sur l'accord de paix, les événements actuels au Moyen-Orient et la situation qui se dégrade dans les territoires occupés sont sources de grave préoccupation. En tant que pays voisin, nous réitérons notre appui aux efforts qui sont déployés pour établir la paix dans la région sur la base des

accords conclus et des résolutions pertinentes des Nations Unies.

Quant à la question de Chypre, 1997 a été une année d'activité diplomatique intense, qui a culminé avec des pourparlers inter-communautaires directs sous les auspices de l'ONU en juillet et août derniers à Troutbeck et Glion, respectivement. La reprise des pourparlers a été le résultat des efforts inlassables du Secrétaire général, encouragé et appuyé activement par la communauté internationale. Le Conseil de sécurité a suivi de près l'évolution de la question de Chypre, et neuf pays ont nommé des représentants spéciaux à Chypre. L'Union européenne, par le biais du Représentant spécial de la présidence, a également suivi la situation de près.

Lorsque nous avons été invités par M. Kofi Annan en juin dernier pour participer aux pourparlers directs avec le chef de la communauté chypriote turque à Troutbeck et ensuite à Glion, nous avons répondu positivement et nous avons démontré notre attachement sincère et indéfectible au processus de paix comme seul moyen de régler la question de Chypre, et notre volonté d'oeuvrer en vue d'un règlement global, juste et viable.

Notre volonté a été encore mieux mise à l'épreuve lorsque, à la veille des pourparlers, la Turquie et la soi-disant République turque de Chypre du Nord, qui n'est pas reconnue internationalement sauf par la Turquie, ont signé un accord illégal prétendant conduire à l'annexion par la Turquie des zones occupées par les forces turques, si l'Union européenne procédait aux négociations avec Chypre en vue de son adhésion. Malgré cette énorme provocation, nous avons réagi calmement afin d'éviter toute tension qui pourrait avoir un effet néfaste sur le climat des pourparlers.

Pendant ces pourparlers, nous avons travaillé dur et coopéré de façon constructive avec M. Cordovez, le Conseiller spécial du Secrétaire général, dans le seul but de sortir de l'impasse et d'avancer pour débloquer le statu quo créé et maintenu par la force depuis 1974 par la Turquie et déclaré inacceptable par de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité.

En revanche, la réaction de l'autre partie a été complètement négative. Malgré notre attitude constructive, malgré les efforts déployés par M. Cordovez et par d'autres pays intéressés par le biais de leurs représentants, M. Denktaş a refusé d'avoir des discussions sur le fond du problème de Chypre, à moins que l'Union européenne ne gèle tous ses plans de pourparlers avec le Gouvernement de la République de Chypre sur la question de l'adhésion,

plans qui étaient conformes à la décision de l'Union européenne du 6 mars 1995. M. Denктаş a même menacé, si l'Union européenne décidait d'examiner la candidature de Chypre, qu'il ne négocierait plus du tout à l'avenir. Il était donc parfaitement clair que l'autre partie n'était pas venue aux pourparlers dans le but de trouver une solution au problème, mais pour tenter de bloquer le processus d'adhésion de Chypre à l'Union européenne.

Tous les doutes concernant les véritables causes qui ont empêché les pourparlers de trouver des solutions à certains aspects fondamentaux du problème chypriote ont été dissipés par le verdict unanime de la communauté internationale, prononcé par le Président du Conseil de sécurité dans une déclaration qu'il a faite à la presse le 20 août dernier à la suite de la réunion d'information de M. Cordovez sur le résultat des pourparlers à Glion. En effet, cette déclaration rend hommage à notre attitude et à notre coopération positives, tandis qu'elle reproche à la partie chypriote turque d'entraver l'accomplissement de progrès concrets en tentant d'imposer des conditions préalables aux négociations. Le même verdict a été rendu par l'Union européenne qui a également rejeté tout lien entre les pourparlers et le début des négociations sur l'adhésion de Chypre à l'Union européenne.

Je regrette profondément de devoir une fois encore faire état devant l'Assemblée générale du fait qu'aucun progrès n'a été accompli en vue d'une solution du problème chypriote à cause de la rigidité dont fait preuve la partie turque.

Cette attitude délibérément inflexible a eu pour effet de perpétuer l'occupation illégale de 37 % du territoire de la République par les forces militaires turques, la séparation forcée et artificielle des deux communautés, la colonisation de la zone occupée par des colons illégaux venus de Turquie, le problème des réfugiés, l'usurpation des biens appartenant à des Chypriotes grecs dans la zone occupée et la poursuite de la violation flagrante par la partie turque des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Comme le Conseil de sécurité, je regrette qu'aucun progrès n'ait été enregistré dans les pourparlers de Glion, en dépit de l'intérêt manifesté par la communauté internationale et plus particulièrement par les pays dont les représentants observaient dans les coulisses les pourparlers. Il apparaît toutefois clairement que la communauté internationale, en particulier ceux qui observent les pourparlers en restant dans les coulisses, doit y participer plus activement

si l'on veut que les pourparlers aboutissent à des résultats concrets.

Après la fin des négociations, MM. Denктаş et Ankara ont continué de maintenir la même attitude négative. On a pu entendre une avalanche de déclarations menaçantes à l'adresse de Chypre, en violation directe du droit international, et en particulier des résolutions de l'ONU sur Chypre qui appellent notamment au respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité de la République de Chypre, ainsi qu'au retrait de toutes les troupes étrangères.

La partie turque continue de menacer d'annexer à la Turquie une partie du territoire de la République que les forces turques occupent si l'Union européenne entame ses pourparlers d'accord avec Chypre et de recourir à la force contre la République chypriote pour empêcher l'application de l'accord concernant l'achat et l'installation à Chypre du système défensif de missiles sol-air S-300.

L'année dernière, nous avons pris l'engagement devant l'Assemblée de ne rien ménager pour aider le Secrétaire général de l'Organisation à faire aboutir les efforts renouvelés qu'il déploie pour trouver une solution durable au problème de Chypre. J'estime que nous avons pleinement honoré notre engagement. Je souhaite rappeler notre volonté de maintenir notre attitude constructive, en dépit de notre déception.

Néanmoins, je tiens à dire très clairement que nous ne pouvons, et ne voulons pas, renoncer à notre droit inaliénable de défendre notre pays et de décider des armements dont nous souhaitons nous doter. Tant qu'existe la menace turque qui se manifeste par des agressions constantes et par l'occupation de 37 % du territoire de la République, nous avons non seulement le droit mais également le devoir d'assurer la sécurité du peuple chypriote. Nous ne resterons pas les bras croisés — et sans moyen de nous défendre — au cas où les forces aériennes turques tenteraient de bombarder nos villes et nos villages à volonté, comme elles l'ont fait dans le passé. Si le besoin se fait sentir de nouveau de prendre les armes, nous ne le ferons jamais plus sans nous doter des moyens voulus pour nous protéger contre les attaques aériennes des forces turques.

Au cours des pourparlers à Glion, dans un effort fait pour favoriser le processus de paix, j'ai proposé à M. Denктаş que les deux dirigeants fassent une déclaration dans laquelle ils dénonceraient l'usage du recours à la force comme moyen de résoudre le problème chypriote et conviendraient d'oeuvrer à la mise sur pied d'un plan concret

de réduction des forces et des équipements militaires et d'un programme de démilitarisation de l'île et de limitation de l'importation des armements.

Je suis convaincu que ma proposition, si elle était acceptée par l'autre partie, pourrait ouvrir la voie à l'accomplissement de progrès réels vers un règlement global du problème de Chypre et du rétablissement du respect des droits du peuple chypriote qui sont bafoués de manière flagrante depuis 23 ans.

Je souhaite dire ceci à mes compatriotes chypriotes turcs : les Chypriotes grecs et turcs vivront à Chypre dans les siècles à venir. Nous devons vivre dans l'amitié en tant que citoyens d'une république fédérale bicommunautaire et bizonale, en respectant l'origine ethnique, les traditions, la culture et la religion de chacun, et en prévoyant un statut politique égal pour nos communautés respectives. Nous devons en outre être citoyens de l'Union européenne. Cela renforcera la sécurité et la prospérité tant des deux communautés respectives que de Chypre, notre pays.

La question de Chypre figure depuis trop longtemps à l'ordre du jour de l'ONU. Un élan a été imprimé pour trouver une solution au problème chypriote par suite des efforts renouvelés de l'ONU, qui ont été fermement appuyés par la communauté internationale. Ne manquons pas cette occasion. On voit clairement maintenant de quel côté le Conseil de sécurité et la communauté internationale devraient faire porter leur attention. Ils devraient utiliser tous les moyens possibles pour persuader la partie turque d'abandonner sa position intransigeante.

Je souhaite redire à l'Assemblée que mon gouvernement continuera d'oeuvrer avec le Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour trouver une solution fondée sur un État de Chypre qui serait doté d'une souveraineté unique, d'une personnalité internationale et d'une citoyenneté unique, qui veillerait au respect de son indépendance et de son intégrité territoriale, et comprendrait deux communautés politiquement égales, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dans une fédération bicommunautaire et bizonale. Ce règlement devrait en outre exclure une union, totale ou partielle, avec un autre pays ou toute forme de partition ou de sécession.

À ce stade, je souhaite exprimer la reconnaissance du Gouvernement et du peuple chypriotes à tous les pays qui ont aidé et appuyé les efforts faits par le Secrétaire général.

Avant de terminer, je voudrais mentionner une question qui revêt une grande importance pour mon gouvernement, celle qui concerne les personnes disparues à Chypre.

Mon gouvernement considère qu'il s'agit là d'une question purement humanitaire dont la solution se fait attendre depuis trop longtemps. Tous les efforts devraient être faits pour que les droits légitimes des familles à être informées de manière convaincante et concluante du sort des êtres qui leur sont chers soient pleinement respectés par tous ceux qui sont concernés. Ceci comprend également le droit à un enterrement décent pour les personnes disparues dont le décès a été attesté.

Dans cet esprit, j'ai récemment participé à deux réunions avec le dirigeant de la communauté chypriote turque, M. Rauf Denktaş. Nous avons convenu d'adopter plusieurs mesures en présence du Représentant adjoint spécial résident du Secrétaire général qui, espérons-nous, contribueront à réaliser les progrès souhaités dans les efforts qui sont faits pour résoudre ce problème de caractère humanitaire.

Les espoirs et les attentes de tous — notamment des parents des personnes disparues — se portent sur la mise en oeuvre de ce qui a été conclu dans l'esprit des principes et de la pratique du droit humanitaire.

Cependant l'accord que j'ai conclu avec le dirigeant chypriote turc, M. Denktaş, n'aura qu'une utilité relative si le troisième membre du Comité des personnes disparues n'est pas nommé. Je suis également convaincu que ce comité sera en mesure d'accélérer ses travaux si des enquêteurs expérimentés sont nommés pour l'aider dans sa tâche.

Pour terminer, je voudrais rassurer l'Assemblée — et, naturellement, la communauté mondiale — de l'attachement de mon pays aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et souligner notre volonté de n'épargner aucun effort pour oeuvrer, de concert avec d'autres nations, afin que la justice, la paix, le progrès et la stabilité s'instaurent dans notre région instable.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale je remercie le Président de la République de Chypre de sa déclaration.

M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre, est escorté de la tribune.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et des affaires politiques de la République de Saint-Marin, S. E. M. Gabriele Gatti.

M. Gatti (Saint-Marin) (*parle en italien; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur que de vous féliciter pour votre élection, et je puis vous assurer de la totale coopération de la délégation de Saint-Marin. Je voudrais également remercier le président sortant, S. E. M. Razali Ismail, pour le travail excellent qu'il a accompli. J'adresse de nouveau les meilleurs voeux du Gouvernement et du peuple de Saint-Marin au Secrétaire général qui s'acquitte avec succès de son mandat. Les objectifs de l'Organisation sont importants et contraignants, mais ils sont également stimulants.

L'époque actuelle est une époque de grandes attentes pour les Nations Unies, et la République de Saint-Marin est déterminée à faire tout son possible pour contribuer à leur concrétisation. Nous devons reconnaître que l'Organisation a constamment inspiré, encouragé et inculqué un respect toujours plus grand des droits de l'homme. Elle a établi un nouveau droit des nations.

L'ONU a fait clairement savoir que la paix ne peut être instaurée et maintenue que si les graves déséquilibres sont redressés et si tous les êtres humains, en vertu de leur droit fondamental à la dignité, sont respectés et ne font l'objet d'aucune discrimination. L'accès de tous au progrès et au développement, l'utilisation équilibrée des ressources de notre planète, le refus de l'exploitation et des abus susceptibles de compromettre à tout jamais notre avenir sont également essentiels.

Même si au cours des dernières décennies les conflits n'ont pas atteint la dimension mondiale et même si, aujourd'hui, dans certains cas, ils sont circonscrits à l'intérieur des frontières nationales, ils n'en continuent pas moins de faire des victimes innocentes, de causer des dommages incalculables et de saper les économies, notamment dans les pays les moins avancés. Certes, les instruments de guerre ont changé. Ils sont devenus plus perfectionnés, plus destructeurs et plus faciles à fabriquer et à déployer. On estime que des millions de mines terrestres antipersonnel ont été disséminées dans le monde et que, pour une mine neutralisée, 50 nouvelles sont posées.

À cet égard, je souligne combien il est important et urgent que tous les États adhèrent à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, Saint-Marin a suivi avec attention les travaux du Comité spécial chargé de l'élaboration d'une convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif à l'échelle internationale. La prolifération de la violence et du crime, devenus des phénomènes transnationaux, exige une réaction appropriée de la part de la communauté internationale.

Pour ce qui est du trafic des drogues, Saint-Marin est particulièrement actif dans le domaine de la prévention. Cette année, notre gouvernement a lancé le «Programme Jeunes». Il consiste en une série d'initiatives consacrées aux jeunes et mises au point par eux dans le but de les inciter à exploiter, de façon constructive, leur créativité et leur potentiel. À cet égard, Saint-Marin soutient la proposition du Secrétaire général visant à convoquer, en 1998, une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au trafic illicite des drogues.

Pour Saint-Marin, la Conférence de Rio a constitué un véritable jalon dans l'histoire de notre planète et a révélé l'ampleur de la dégradation de son environnement. Cependant, nous avons constaté avec amertume que les initiatives concrètes prises sont restées bien en deçà des attentes. Cela a d'ailleurs été confirmé par la récente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen d'Action 21.

Nous nous félicitons de la proposition du Secrétaire général visant à revitaliser le Conseil de tutelle en lui fixant pour mandat la protection de l'environnement collectif. L'environnement est une préoccupation prioritaire de la République de Saint-Marin. À l'échelon local, nous élaborons un projet de surveillance du territoire faisant intervenir des étudiants de différents niveaux scolaires, sous la coordination et la supervision d'enseignants. Ce projet a pour objet de sensibiliser davantage nos citoyens au fait que la protection de l'environnement est de la responsabilité de chacun.

Dans le domaine de la prévention et de la répression des mauvais traitements infligés aux enfants, Saint-Marin a signé la Convention relative aux droits de l'enfant et pense que l'adoption de décisions visant à défendre les enfants contre toute forme d'agression, y compris les sévices sexuels, revêt une importance primordiale.

Nous continuons d'appuyer la lutte contre la peine capitale, gardant à l'esprit que nous avons été le premier pays européen à l'avoir abolie au milieu du XIXe siècle. Nous demandons instamment à d'autres États Membres d'adopter des mesures concrètes pour éliminer le recours à la peine de mort.

Par ailleurs, nous ne devons pas oublier l'exode de nombreux réfugiés fuyant leurs pays à cause de la guerre, de la faim ou parce qu'ils sont à la recherche d'un avenir meilleur auquel ils ont droit.

Saint-Marin pratique une tradition de grande hospitalité à l'égard de tous ceux qui cherchent un asile; c'est pourquoi mon pays est profondément préoccupé par la situation constatée dans les camps de réfugiés et par ses conséquences sur les populations locales. Nous remercions sincèrement le Haut Commissaire pour les réfugiés qui s'acquitte quotidiennement et avec efficacité de cette tâche contraignante.

L'Organisation des Nations Unies s'est adaptée au processus de changement en créant les conditions qui devraient permettre d'aboutir à un résultat concret. Sa structure, son organisation et son fonctionnement doivent être adaptés aux réalités nouvelles et être suffisamment solides pour lui permettre de relever les défis du présent et davantage encore ceux du troisième millénaire, qui exigent encore davantage d'efforts. Nous louons donc le travail déjà accompli par le Secrétaire général et l'invitons à poursuivre ce processus essentiel du renouveau de l'Organisation.

L'ensemble de réformes de l'ONU proposé par le Secrétaire général jette les bases nécessaires à une action réaliste et efficace en vue de réaliser les nobles objectifs de l'Organisation : la paix, le progrès économique et social ainsi que la protection des droits des individus et des peuples. Les États Membres pourront mieux atteindre ces objectifs en réglant en priorité la crise financière de l'Organisation. À cette fin, il est nécessaire de disposer d'un nouveau barème plus équitable des quotes-parts, de réduire les dépenses, d'éliminer ou de réduire les organes et services lorsque cela s'avère nécessaire, et, surtout, d'éviter le chevauchement avec d'autres organisations, y compris avec les organisations régionales. Les petits pays sont particulièrement sensibles à cette question, étant donné qu'il leur devient de plus en plus difficile d'apporter leur participation et leur contribution — et cela, pas seulement en termes financiers.

Saint-Marin a prêté une grande attention à toutes les propositions de réforme du Conseil de sécurité qui ont été présentées par de nombreux États lors du débat. Toutes ces propositions sont importantes et constituent une base essentielle pour la formulation de solutions d'ensemble bien conçues. Cependant, il importe que la conception et la mise en oeuvre de cette restructuration ne soient pas le monopole des plus grands États. La structure future de l'Organisation devrait refléter une communauté composée de 185 pays, étant entendu que chacun d'entre eux est indépendant et souverain conformément aux principes de l'universalité et de l'égalité. C'est notamment pour ces raisons que Saint-Marin est pour une augmentation du nombre de sièges non permanents du Conseil de sécurité — même si, et j'insiste une fois de plus sur ce point, ce n'est pas là la seule raison.

La réforme de l'Organisation n'est pas une question de présence au sein de grands ou de petits organes, mais plutôt une question de forger ensemble l'avenir par la compréhension, la participation, la sensibilisation, l'engagement et le soutien de chacun. Nous devrions forger un avenir où l'ONU veillerait au maintien et à la protection de la paix universelle.

Saint-Marin est convaincu que l'Organisation des Nations Unies est apte à s'acquitter d'un rôle de surveillance et de protection, d'une part en faveur des individus dont les droits ou les libertés sont limités ou niés par leurs propres États, et d'autre part, en faveur des pays, en particulier des plus petits d'entre eux, dont le développement pourrait être freiné ou influencé.

À cet égard, je tiens à souligner que les pays et l'ONU pourraient tirer parti du rôle joué par les petits États, qui, dans la mesure où ils n'ont aucun intérêt militaire, politique ou économique mais plutôt un patrimoine d'idéaux, de culture et de traditions qu'il convient de préserver, sont en mesure d'apporter une contribution notable à la gestion des grandes questions à l'ordre du jour mondial.

Puissent ces objectifs être totalement réalisés au moment où l'ONU s'apprête à aborder le troisième millénaire.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Eldar Kouliev, chef de la délégation azerbaïdjanaise.

M. Kouliev (Azerbaïdjan) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, qu'il me soit avant tout permis de vous féliciter chaleureusement de votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, et d'exprimer la conviction que sous votre direction avisée et compétente, l'Assemblée générale accomplira, durant cette session, les tâches historiques qui lui ont été confiées. Votre élection à cette haute fonction qui s'accompagne de lourdes responsabilités est une autre preuve du fait que l'image d'une Ukraine indépendante, avec laquelle l'Azerbaïdjan entretient des relations particulièrement amicales, s'impose de plus en plus, sans parler de l'importante contribution qu'elle apporte aux travaux de l'Organisation.

Je voudrais également remercier M. Razali Ismail, dont l'approche novatrice et le grand professionnalisme ont largement contribué au succès de la précédente session de l'Assemblée générale et ont conféré un caractère sans doute irréversible au processus de réforme qui vise à rendre l'ONU plus efficace.

Depuis six ans, mon pays est victime de l'agression armée de la République d'Arménie. Déterminée à fragmenter le territoire de l'Azerbaïdjan et de s'en emparer d'une partie, la République d'Arménie a lancé et parrainé un mouvement séparatiste dans la région du Haut-Karabakh de l'Azerbaïdjan. Elle a bafoué le noble principe de l'autodétermination des peuples ainsi que les principes de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières. Par la suite, comme on le sait, la République d'Arménie a recouru à l'agression armée contre la République d'Azerbaïdjan, occupant une partie de son territoire et faisant plus d'un million de sans-abri.

Leur dernière invention, la prétendue République du Haut-Karabakh, n'est qu'une manoeuvre tactique qui fait partie de la stratégie appliquée par les politiciens arméniens, dont l'objectif est de rattacher la région du Haut-Karabakh de l'Azerbaïdjan à la République d'Arménie. La communauté internationale a rejeté cette politique dans les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) du Conseil de sécurité, qui réaffirment que le Haut-Karabakh est partie intégrante de l'Azerbaïdjan.

Le Sommet que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a tenu à Lisbonne en 1996 a énoncé trois principes pour le règlement du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan à savoir, l'intégrité territoriale de la République d'Arménie et de la République azerbaïdjanaise; la définition du statut juridique du Haut-Karabakh entérinée par un accord reposant sur le principe de l'auto-

détermination et conférant au Haut-Karabakh le plus haut degré d'autonomie au sein de l'Azerbaïdjan; et, enfin, les garanties de sécurité pour le Haut-Karabakh et pour toute sa population, assorties d'obligations mutuelles en vue d'assurer le respect par toutes les parties des dispositions du processus de règlement du conflit.

L'Arménie a été le seul État sur les 54 États membres de l'OSCE à rejeter ces principes. Tout en se déclarant favorable à un règlement pacifique du conflit à une date aussi rapprochée que possible, la République d'Arménie a reçu, entre 1993 et 1996, une énorme quantité d'armes russes, dépassant largement ses besoins, notamment des chars, des véhicules blindés et des missiles SCUD, d'une valeur d'un milliard de dollars. Cela démontre clairement que ce pays n'a pas encore renoncé à ses plans agressifs.

Dans une allocution qui s'adressait aux représentants permanents des États Membres de l'ONU, prononcée au cours de sa visite au Siège en août dernier, le Président de l'Azerbaïdjan, M. Heydar Aliyev, a déclaré que l'Azerbaïdjan a été et continue d'être favorable à un règlement pacifique du conflit. L'Azerbaïdjan est prêt à accorder à la population arménienne de la région du Haut-Karabakh l'autonomie la plus large possible, conformément aux normes mondiales, mais il ne se pliera jamais à l'amputation d'une part de son territoire et ne permettra jamais la création d'un deuxième État arménien au détriment de ce même territoire.

L'Azerbaïdjan a appuyé les propositions présentées en septembre par les Coprésidents de la Conférence de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, les États-Unis, la Russie et la France. L'élaboration d'un projet d'accord sur la cessation de l'affrontement armé sur la base de ces propositions serait une base solide pour la réalisation d'une percée dans le processus de recherche d'un règlement du conflit Arménie-Azerbaïdjan.

Le train de réformes de l'ONU proposé par le Secrétaire général est un document sérieux et fondamental. L'Azerbaïdjan se félicite de ce rapport (A/51/950); c'est une base concrète pour l'application de réformes qui permettront d'adapter l'ONU aux exigences contemporaines en constant changement et de la rendre mieux à même de relever les défis du XXIe siècle. L'Azerbaïdjan est prêt à coopérer avec tous les États Membres et avec le Secrétaire général et son équipe de réforme de façon à atteindre l'objectif fixé.

Nous appuyons l'évaluation réaliste du Secrétaire général, selon laquelle le but premier de la réforme actuelle est de rétrécir le fossé entre les aspirations et les réalisations

de l'ONU. Nous pensons que la création du poste de vice-secrétaire général, d'un Conseil de direction, d'un Groupe de la planification stratégique et le renforcement des comités exécutifs des groupes sectoriels, ainsi qu'un certain nombre d'autres suggestions, constituent une formule intéressante et complète qui assurera la gestion et le fonctionnement harmonieux de cette Organisation au moment où elle s'attaquera aux tâches nouvelles et complexes du XXIe siècle.

Compte tenu des nombreux problèmes urgents, le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde doit continuer de représenter la mission principale de notre Organisation. À cet égard, l'Azerbaïdjan salue et appuie les idées du Secrétaire général sur le renforcement du potentiel des Nations Unies dans le domaine de la consolidation de la paix après les conflits, dont le centre nerveux serait le Département des affaires politiques.

Cette question est intégralement liée à la celle du progrès de l'ordre du jour du désarmement. En conséquence, l'idée de créer un département du désarmement et de la réglementation des armements, qui s'attaquerait à la réduction et à la réglementation des armements et des armes de destruction massive mérite tous les appuis.

En ce qui concerne le désarmement dans son ensemble, j'aimerais insister sur le problème urgent de la prolifération des armes classiques. L'absence de normes pour réglementer les armes classiques est très inquiétante. On ne peut qu'aller dans le même sens que le Secrétaire général lorsqu'il dit que cette situation est la cause d'un cercle vicieux car les États Membres recherchent de l'aide pour le règlement des conflits armés au moment même où la compétition fait rage pour les exportations d'armes vers les zones de conflit où les Nations Unies cherchent à rétablir la paix. Cela conduit à une nouvelle escalade et à la prolongation des conflits.

L'élargissement du Conseil de sécurité est une question urgente, grave et complexe. Nous croyons que tout accroissement du nombre de membres permanents du Conseil de sécurité doit se limiter à des pays dotés de la capacité et de la volonté d'assumer une responsabilité sur le plan mondial, y compris une responsabilité financière, pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et pour le développement durable et la stabilité. Dans ce contexte, l'Azerbaïdjan a souvent pris la parole pour appuyer les candidatures de l'Allemagne et du Japon, qui à notre avis satisfont à ces exigences.

Un accroissement du nombre des membres non permanents du Conseil de sécurité devrait réhabiliter le principe de la répartition géographique équitable des sièges pour tous les groupes régionaux. À cet égard, l'Azerbaïdjan appuie un accroissement du nombre des membres non permanents du Conseil de sécurité en provenance du Groupe des États d'Europe orientale; en effet, le nombre des membres de ce groupe a doublé au cours des cinq dernières années. Nous croyons qu'un siège non permanent unique pour notre groupe au Conseil de sécurité ne reflète pas l'état actuel de la situation et n'est pas proportionnel au rôle joué par les membres du Groupe dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Azerbaïdjan appuie également la formule adoptée pour aborder la question de la représentation équitable des États d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes au Conseil. La question du nombre total des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité devrait d'abord être abordée du point de vue du maintien et de l'amélioration de l'efficacité du Conseil.

Nous appuyons sans réserve l'idée du Secrétaire général selon laquelle l'une des principales orientations de la réforme de l'Organisation des Nations Unies doit être le renforcement des activités des Nations Unies dans le domaine de la coordination de la coopération internationale pour le développement.

Nous sommes certains qu'au moment où la question d'une utilisation plus rationnelle des ressources de l'ONU, y compris ses ressources financières, est devenue prioritaire, la décision du Secrétaire général de mettre l'accent sur les activités que les Nations Unies sont le mieux à même de mener à bien, tant du point de vue de l'utilisation du potentiel intellectuel existant que de la satisfaction des exigences d'un large groupe de membres de la communauté internationale, est très sage.

La République azerbaïdjanaise apprécie grandement la nature et les résultats de sa coopération avec le système des Nations Unies dans le domaine du développement socioéconomique. Depuis que notre pays a adhéré à l'ONU, des dizaines de projets de développement à grande échelle ont été mis en oeuvre en Azerbaïdjan, avec l'aide des institutions spécialisées de l'ONU. Ces projets ont eu une incidence positive sur la transformation de tous les secteurs de la société azerbaïdjanaise. J'aimerais mentionner en particulier la création d'une zone économique franche dans la troisième ville de l'Azerbaïdjan, et le programme visant au relèvement des territoires de l'Azerbaïdjan libérés de l'occupation arménienne.

Nous nous félicitons de l'idée de créer le Groupe des Nations Unies pour le développement, et nous estimons que le renforcement de la coordination des activités des diverses institutions renforcera l'efficacité des activités opérationnelles de développement de l'Organisation. Parmi les facteurs qui pourraient nous aider à réaliser ces objectifs, nous pouvons mentionner l'élaboration d'une stratégie globale pour les activités des institutions spécialisées vis-à-vis des pays bénéficiaires, l'élimination des doubles emplois dans les fonctions et les programmes, une nouvelle concentration sur les priorités, et l'amélioration des mécanismes de partenariat avec les institutions d'État et les organisations non gouvernementales des États Membres.

Mais tous ces espoirs et ces vœux pieux risquent de n'être après tout qu'un rêve inaccessible s'ils ne s'accompagnent pas de la base de ressources pertinentes. À cet égard, l'idée de M. Kofi Annan tendant à créer un nouveau système visant à mobiliser des ressources essentielles aux fins du développement, par des contributions volontaires et des engagements négociés, et qui seraient rendues disponibles par tranches pluriannuelles, devrait être appuyée et reconnue à sa juste valeur. Nous sommes certains qu'il est nécessaire de donner le mandat le plus large possible au Bureau du financement du développement.

Nous sommes heureux que le Secrétaire général propose de renforcer et d'élargir le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods en vue de renforcer la coopération et d'accroître la rationalisation et la coordination des activités. Ces dernières années, une coopération fructueuse avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) a permis à l'Azerbaïdjan d'accumuler une expérience considérable. Grâce à cette coopération, il a été possible d'améliorer la situation économique de la République, en particulier de maîtriser et de contenir l'inflation galopante et de relancer la croissance économique.

La réforme structurelle des départements socioéconomiques du Secrétariat et l'octroi de nouvelles fonctions au Conseil économique et social constituent, à notre avis, des éléments logiques du programme de réforme globale proposé par le Secrétaire général.

Il est en même temps évident que cette réforme ne donnera pas tous les résultats escomptés si les finances de l'ONU ne sont pas assainies. De ce point de vue, nous comprenons la proposition de créer, comme mesure temporaire et tant que l'assise financière de l'ONU ne sera pas solide, un Fonds d'avances renouvelable d'un montant initial d'un milliard de dollars, financé par des contributions

volontaires ou par d'autres moyens qui pourraient être proposés par les États Membres. À cet égard, nous appuyons entièrement la proposition du Secrétaire général de création d'un compte pour le développement.

Nous sommes aussi fermement convaincus qu'une partie importante de la réforme de l'ONU doit inclure la réforme du personnel. Le fait que même à l'heure actuelle, l'Azerbaïdjan ne soit toujours pas représenté au Secrétariat nous préoccupe fort.

Ces dernières années, le monde a été balayé par une vague de situations exceptionnelles résultant de conflits armés, de catastrophes naturelles et de crises économiques. En conséquence, des millions de personnes se sont retrouvées sans abri, sans vivres et sans conditions de vie élémentaires et sont devenues des réfugiés et des personnes déplacées. Cette question est très importante pour l'Azerbaïdjan dans la mesure où des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays ont un grand besoin d'assistance humanitaire d'urgence. Très récemment, plusieurs régions de l'Azerbaïdjan ont souffert d'inondations à la suite de précipitations importantes, qui ont causé de graves dommages à l'économie de la République. L'Azerbaïdjan se félicite vivement de l'activité humanitaire de l'Organisation des Nations Unies qui vise à protéger les victimes de conflits armés et de catastrophes naturelles.

Nous appuyons entièrement l'idée figurant dans le rapport du Secrétaire général selon laquelle les activités humanitaires aujourd'hui vont au-delà du simple cadre de l'assistance humanitaire. Elles comprennent l'alerte avancée, la prévention, le travail d'explication et de réadaptation ainsi que l'aide au développement à long terme dans la période de transition. Dans le même temps, nous espérons que les changements structurels, tels que la mise en place d'un nouveau Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence afin de remplacer le Département des affaires humanitaires et mobiliser les efforts pour une plus grande efficacité dans des situations d'urgence complexes, ne conduiront pas à une diminution de l'aide humanitaire pour certains pays bénéficiaires qui affrontent les conséquences des conflits armés, de l'agression étrangère et de l'occupation, et qui ont des centaines de milliers — voire des millions — de réfugiés et de personnes déplacées.

Il en va de même pour la réforme proposée pour le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), dont le Conseil d'administration compte l'Azerbaïdjan parmi ses membres. Nous pensons qu'il est nécessaire d'assurer l'indépendance de l'UNICEF dans des questions telles que la mobilisation des fonds et les contacts avec les bailleurs

de fonds pour assurer le financement des programmes de l'organisation et leur rendre compte de la façon dont les fonds sont dépensés. Nous pensons qu'il importe que les institutions spécialisées continuent d'avoir des buts et des mécanismes spécifiques. En même temps, nous appuyons les propositions concernant une base de départ commune, une coordination et une interaction étroites et l'adoption de mesures pour éviter les doubles emplois et le gaspillage des ressources.

Le mandat de l'UNICEF porte non seulement sur la question de l'épanouissement des enfants mais aussi sur leur protection et leur survie. Le Fonds, en même temps que d'autres institutions comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme alimentaire mondial, contribue activement à assurer la survie d'enfants dans des situations d'urgence. Il y a un mécanisme efficace d'interaction entre l'UNICEF et les organisations humanitaires, les bailleurs de fonds, les gouvernements et les organisations non gouvernementales locales et internationales. Nous espérons que la création d'un Groupe des Nations Unies pour le développement ne fera que renforcer cette fonction de l'UNICEF.

Nous appuyons l'idée de locaux communs pour l'ONU au niveau des pays, qui s'appelleraient «La Maison des Nations Unies». Cette mesure permettra certainement une coopération plus efficace entre les institutions spécialisées et les programmes des Nations Unies. Pour ce qui est de la question des coordonnateurs résidents, nous pensons qu'il serait utile de procéder à leur sélection parmi les représentants de toutes les organisations intéressées. Certains mécanismes devraient être mis au point, tels que celui du roulement. Nous appuyons également l'idée de convoquer des comités mixtes et des réunions suivant les conseils d'administration pertinents.

À la veille du XXIe siècle, il est grand temps d'associer les efforts de tous les pays pour combattre résolument le crime, l'abus des drogues et le terrorisme. Des groupes organisés du milieu qui ont accès à des technologies de pointe et à des armes perfectionnées représentent un défi pour l'ordre public ainsi que pour les institutions économiques et politiques et autres, non seulement dans les pays pris individuellement mais également dans des régions entières et dans le monde entier. L'ONU doit être à l'avant-garde de la lutte contre les activités de ces groupes, mais en même temps, il faut assurer la centralisation des efforts de la communauté internationale pour gagner ce combat contre le crime et l'abus des drogues. Dans ce contexte, nous appuyons l'idée de fusionner le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le Centre

de la prévention de la criminalité internationale afin de constituer un nouveau Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime, qui serait situé à Vienne.

Assurer le respect des droits de l'homme est l'une des tâches les plus importantes de l'ONU. Cela est particulièrement vrai aujourd'hui alors que la question des droits de l'homme touche à tous les aspects de la vie, et vaut également pour tous les pays et toutes les régions du monde. Les droits de l'homme sont étroitement liés aux processus politiques, économiques et sociaux et autres. Les événements des dernières années ont montré que les actions expansionnistes de certains États, le séparatisme agressif et les difficultés économiques privent en fait les États de leur capacité de défendre et de faire respecter correctement les droits de l'homme et du citoyen. Voilà pourquoi l'ONU devra renforcer ses activités pour dénoncer et neutraliser les facteurs qui conduisent à des abus en matière de droits de l'homme. Nous approuvons en particulier les mesures recommandées par le Secrétaire général concernant les conflits existants ou potentiels ou les situations qui, après une période de conflits, affectent les droits de l'homme.

C'est à bon droit que nous proposons que la question des droits de l'homme soit examinée de façon égale dans les quatre domaines de fond du programme de travail du Secrétariat : la paix et la sécurité, les affaires économiques et sociales, la coopération pour le développement et les affaires humanitaires. Dans le contexte du renforcement des activités des divisions des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, nous sommes favorables au regroupement du Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme et du Centre pour les droits de l'homme en un seul Haut Commissariat aux droits de l'homme. Nous pensons que cela renforcera l'entité et créera les bases d'une utilisation plus efficace des ressources humaines et financières disponibles.

Le rapport du Secrétaire général «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes» (A/51/950) est un ensemble de mutations profondes et de grande portée visant à restructurer l'Organisation. L'idée principale du rapport, selon laquelle la réforme doit être un processus continu et permanent, et non un événement ponctuel, est d'une importance particulière.

Pour terminer, je voudrais souligner que les mesures et les recommandations proposées visent à la fois à créer de nouvelles structures de direction et de gestion et à harmoniser les activités de toutes les institutions des Nations Unies.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Billie Miller, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, du tourisme et du transport international de la Barbade.

Mme Miller (Barbade) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir que de vous féliciter pour votre élection, de partager la confiance que suscite votre direction éclairée, et de vous assurer que la délégation de la Barbade coopérera aux travaux de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également exprimer ma profonde appréciation à S. E. l'Ambassadeur Razali Ismail pour la manière remarquable avec laquelle il a mené les travaux de la cinquante et unième session. Ma délégation se félicite de la fermeté avec laquelle il a organisé et fait épuiser l'ordre du jour de l'Assemblée générale durant son mandat à la présidence. Nous osons espérer que cette approche pragmatique reflète la nouvelle orientation de l'Organisation réformée, plus efficace et efficiente, pour relever le défi que lance la rapide évolution du monde.

L'Assemblée se réunit à nouveau pour passer en revue la scène politique mondiale sur un fond de luttes et de conflits chroniques dans plusieurs régions du monde. Le nombre croissant des demandes de ressources adressées à l'Organisation continue d'entraver l'exécution de sa mission prioritaire dans le monde de l'après-guerre froide, à savoir, la promotion du développement durable et, en particulier, l'élimination de la pauvreté absolue.

Ma délégation estime que l'Organisation doit demeurer la conscience de la communauté internationale dans la lutte contre la pauvreté et la misère, qui affligent tant de peuples dans le monde. Pourtant, nous devons faire face à la dure réalité et voir que sans la paix, les fruits du développement et les objectifs de justice économique et sociale resteront pour ces populations un rêve lointain.

Les nombreux conflits, tant anciens que nouveaux, qui assombrissent la scène politique mondiale montrent à quel point il est urgent de rechercher la paix, et nous lançons donc un appel à toutes les parties concernées pour que, là où existe un conflit, elles redoublent d'efforts en vue de la réconciliation et s'empressent de rétablir les conditions de stabilité et de progrès économique et social pour leur peuple.

Mais comme nous approchons le nouveau millénaire, nous pensons que les perspectives d'une ère de paix durable doivent aller au-delà des réactions traditionnelles après

qu'un conflit a éclaté. La promotion d'une «culture de la paix», initiative lancée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, est très prometteuse. Elle s'attache beaucoup plus à la prévention et s'attaque aux racines du conflit. Nous partageons avec l'UNESCO l'idée que ce défi est ample et de grande portée et, dès lors, requiert l'engagement prioritaire du système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et de la société civile.

La réforme et la restructuration institutionnelles aux niveaux national aussi bien que multilatéral en réaction aux rapides mutations mondiales sont un impératif, non pas un choix. La Barbade appuie fermement le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies et a suivi avec vif intérêt l'évolution des travaux des différents groupes de travail.

M. Tello (Mexique), Vice-Président, assume la présidence.

Le Groupe de travail sur un Agenda pour le développement a terminé ses travaux. Nous disposons désormais d'un document général qui consacre les principales priorités du développement contenues dans les divers programmes d'action. Mais si nous voulons mettre en oeuvre l'Agenda, celui-ci doit être le bien indivis, non seulement des organes et des institutions spécialisées du système des Nations Unies, mais aussi parmi des ministères opérationnels des gouvernements ainsi que, plus particulièrement, des ministères des finances. À ce sujet, le fait que la question du financement futur du développement n'ait pas été résolue nous préoccupe toujours. Ceci à son tour a exacerbé l'incertitude quant à l'engagement international envers la coopération en vue du développement, grâce à laquelle le système des Nations Unies a joué un rôle d'assistance si important dans les pays en développement.

Les négociations en cours au sein du Groupe de travail sur la réforme du Conseil de sécurité devraient faciliter, et non limiter, les possibilités d'adhésion des pays en développement et refléter la structure de l'Organisation qui a changé depuis 1965. La Barbade accorde une importance particulière au principe d'ouverture et de transparence dans les travaux du Conseil et se félicite des mesures déjà prises dans ce sens, notamment la tenue de réunions d'information régulières et la présentation d'évaluations mensuelles par les présidents du Conseil.

Il reste encore des négociations difficiles à mener sur certaines questions clefs, telles que l'importance numérique du Conseil, la nature de son élargissement et l'utilisation du

droit de veto. Nous devons maintenant faire progresser les consultations, en tirant parti des propositions utiles présentées par les États Membres et les coprésidents du Groupe. Nous espérons que ces négociations se dérouleront ouvertement et ponctuellement, dans un esprit de compromis et à la satisfaction générale de tous.

Le rapport sur le renforcement du système des Nations Unies contient de nombreuses recommandations importantes visant à améliorer le rôle et le fonctionnement de l'Assemblée générale, ainsi que l'obligation redditionnelle et l'efficacité du Secrétariat. Certains soutiennent que ces propositions ne sont pas assez ambitieuses. De l'avis de ma délégation, toutefois, elles forment une base solide sur laquelle l'efficacité de ces organes peut être assurée. Nous attendons leur mise en oeuvre avec intérêt.

Ma délégation demeure profondément préoccupée par la crise financière prolongée que connaît l'Organisation et par ses graves implications sur sa viabilité à long terme. Nous pensons que l'Organisation se trouve à la croisée des chemins. Le paiement intégral, ponctuel et sans condition des contributions statutaires est une obligation conventionnelle sacrée qui lie les États Membres. L'imposition de conditions unilatérales, aussi commodes soient-elles, constitue un dangereux précédent qui pourrait entraver l'Organisation et le processus de réforme pour de nombreuses années encore. Nous prions instamment le Groupe de travail concerné de redoubler d'efforts pour renforcer l'assise financière de l'Organisation.

Dans ce contexte de la réforme du système des Nations Unies, nous nous félicitons de la deuxième phase du programme de réforme du Secrétaire général, «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes». Il contient de nombreuses propositions de large portée visant à rationaliser la structure organisationnelle et la gestion de l'Organisation et à améliorer son efficacité générale. Ma délégation participera activement à l'instance pertinente qui examinera ce rapport et cherchera à clarifier et préciser certaines recommandations clefs.

En principe, toutefois, nous pensons qu'en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, responsable devant les États Membres des activités de l'Organisation, le Secrétaire général doit pouvoir appliquer ces mesures de gestion de sa propre autorité. Dans le même temps, nous veillerons à ce que la réforme ne soit pas guidée par des objectifs de réduction du personnel, ni déterminée par des contraintes budgétaires. Nous pensons que la réforme doit être guidée par les objectifs et priorités prescrits par les États Membres tels qu'ils sont reflétés dans les divers

programmes d'action des conférences mondiales et par les ressources financières et humaines nécessaires pour les mettre en oeuvre.

Les réalisations scientifiques de ce siècle ont été spectaculaires. Nous avons mis le pied sur la lune et vécu dans l'espace extra-atmosphérique pendant des mois. Nous avons fait d'énormes progrès en médecine et en génie génétique, en technologie de l'information, en transport public à grande vitesse et en production alimentaire, pour n'en citer que quelques-uns. Pourtant, il reste encore tant à faire. La pauvreté absolue, la maladie et l'analphabétisme affligent encore trop d'habitants de cette planète, alors que nous approchons le nouveau millénaire.

Cette Organisation a beaucoup fait pour alléger les souffrances. Mais elle ne peut continuer de le faire, et de le faire plus efficacement que si les États Membres, en fonction de leurs capacités, donnent sans compter les ressources financières et techniques nécessaires à l'exécution de ses programmes sociaux.

À la Barbade, nos propres programmes nationaux de développement soulignent la priorité absolue que le Gouvernement accorde aux secteurs sociaux, qui représentent actuellement près de 40 % des dépenses totales du Gouvernement. Grâce à la croissance économique soutenue, complétée par un réseau de sécurité sociale efficace, le Gouvernement s'efforce de répartir les dividendes du développement entre tous les groupes de population. Parmi les grands programmes nouveaux, on peut citer : Edu tech 2000, programme quinquennal dans le secteur de l'éducation qui vise à renforcer l'utilisation des techniques de l'information par les étudiants et les enseignants, et le Youth Entrepreneurship Scheme, connu sous le nom de YES, qui offre une formation, des conseils en matière commerciale, des services d'orientation et un accès au financement pour les jeunes chefs d'entreprise.

Alors que notre ferme attachement à une politique sociale a produit des dividendes importants comme le montre le rang élevé que la Barbade a occupé à plusieurs reprises dans le classement selon l'indicateur du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), nous sommes particulièrement préoccupés par de nouveaux problèmes associés essentiellement à la pauvreté, notamment parmi les jeunes.

Le Gouvernement a donc lancé une grande initiative en collaboration avec le PNUD, afin d'élaborer un plan d'action pour l'atténuation de la pauvreté, notamment la faisabilité d'un programme de financement pour des investisse-

ments sociaux. Il ciblera les zones de pauvreté dans le pays tout entier et fournira des financements pour des programmes présentés par des organisations non gouvernementales locales et des groupes communautaires, en se concentrant sur la formation professionnelle et le renforcement du pouvoir d'action des communautés. Par le biais de politiques connexes, le Gouvernement met en oeuvre des mesures pour promouvoir la parité entre les sexes et la pleine intégration des femmes et des jeunes dans le processus de développement.

La Barbade jouit d'une démocratie solide et par conséquent reconnaît l'influence croissante de la société civile pour façonner les politiques nationales. Le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour encourager et renforcer ce processus de participation, y compris la création de commissions nationales pour la justice sociale et pour les réformes de la Constitution. Cela souligne la priorité absolue que nous accordons à la justice sociale et à la démocratie, et combien il importe pour nous de réexaminer périodiquement ces droits fondamentaux.

La Barbade a participé activement dans le cadre de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui a passé en revue le résultat de la Conférence sur l'environnement et le développement. Nous estimons que la Conférence de Rio est l'une des grandes réalisations de l'ONU. Elle a souligné l'intégration des politiques de l'environnement et du développement grâce à un programme d'action global — Action 21 — qui s'adresse à la survie même de notre planète. Plus particulièrement, elle a appelé l'attention de la communauté internationale sur la vulnérabilité propre aux petits États insulaires en développement, grâce à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, et au Programme d'action de la Barbade qu'elle a adopté.

La Barbade partage avec d'autres pays en développement l'espoir que la session extraordinaire ranimera l'esprit de Rio et réaffirmera les engagements pris en matière de financement du développement durable. La session extraordinaire n'a pas répondu à ces attentes. Depuis Rio, des progrès ont été faits pour promulguer des lois et des conventions internationales dans les domaines de la biodiversité, des mers, des changements climatiques et de la désertification, et dans la mise en oeuvre des politiques de l'environnement au niveau national. Mais le fait que les donateurs n'ont pas honoré leurs engagements en matière de financement et de technologie a été clairement le facteur principal qui a limité la mise en oeuvre d'Action 21.

Néanmoins, nous nous félicitons de la décision de tenir une session extraordinaire de deux jours pour réexaminer le Programme d'action de la Barbade, en 1999. Nous espérons que cet examen renforcera la viabilité à long terme de ce programme et soulignera le rôle capital que jouent les petits États insulaires en développement en tant que laboratoire d'étude des changements environnementaux, et ce dans l'intérêt de tous les pays. Alors que nous reconnaissons que, grâce à l'auto-assistance, les petits États insulaires en développement doivent faire davantage pour revitaliser le Programme de la Barbade, nous demandons instamment à la communauté internationale de fournir un plus grand appui financier pour renforcer sa mise en oeuvre, en particulier son réseau d'informations et les éléments d'une assistance technique. La prochaine réunion ministérielle sur le Plan d'action des Caraïbes, qui doit avoir lieu à la Barbade, au mois de novembre, donnera une orientation stratégique à nos travaux préparatoires pendant les prochains mois.

Je voudrais en venir brièvement aux événements particuliers qui préoccupent vivement la région des Caraïbes. La vulnérabilité de notre région, tant environnementale qu'économique, est une réalité quotidienne. Sur l'île d'émeraude de Montserrat, la nature a cruellement frappé. Là la population se trouve face, non seulement aux effets d'une catastrophe naturelle, mais face à une autre éventualité, à savoir la perte de leurs foyers et la disparition de la vie sur l'île. L'éruption du volcan de la Soufrière ne semble pas se calmer. La Barbade s'est jointe à ses partenaires de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour fournir une assistance financière et matérielle au peuple de cette île soeur en ce temps de crise. Nous demandons instamment à la communauté internationale de venir en aide à cette île assiégée.

Les catastrophes provoquées par l'homme ne sont pas moins cruelles. La décision récente de l'Organisation mondiale du commerce sur la question de la banane a menacé la vie même des pays exportateurs de la région. Nous savons que la diversification est la réponse à long terme. Mais une telle transformation économique ne saurait être réalisée du jour au lendemain, ou sans un appui important de la communauté internationale. La Barbade se joint aux pays touchés pour solliciter cet appui.

Au mois de juin dernier, la Barbade et les autres États de la CARICOM ont accueilli Haïti en tant que quatorzième membre de notre communauté. L'avenir d'Haïti est désormais lié à l'avenir de la CARICOM.

En soutenant Haïti en cette heure critique, les pays de la CARICOM ont reconnu, et nous le répétons à nouveau

maintenant, que la tâche qui nous attend sera longue et difficile et que les progrès seront inégaux, et ils ont instamment demandé à la communauté internationale de continuer d'aider Haïti. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants, non seulement au Conseil de sécurité, qui a approuvé la Mission de transition des Nations Unies en Haïti dont le mandat est prorogé jusqu'au 30 novembre 1997, mais nous sommes également reconnaissants aux Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti et à d'autres délégations concernées qui ont permis l'aboutissement de ce compromis. Cette prorogation permettra de former davantage la force de police nationale et de renforcer sa capacité d'assurer la stabilité, une stabilité qui permettra l'épanouissement de la démocratie et du développement.

Au mois de mai 1997, la Barbade a eu l'honneur d'accueillir le Sommet CARICOM-US sur le partenariat pour la prospérité et la sécurité dans les Caraïbes. Ce sommet a souligné nos intérêts économiques et sécuritaires mutuels et a ouvert un nouveau chapitre dans le partenariat CARICOM-US compatible avec l'économie mondiale en mutation.

Le Sommet a adopté la Déclaration de principes de Bridgetown. Elle guidera un plan d'action ambitieux pour promouvoir le développement durable et encourager le progrès économique et social, la paix et la démocratie dans la région. La Barbade estime que le Sommet est un repère important dans la coopération CARICOM-US. Nous attendons avec intérêt de suivre le Plan d'action aux réunions annuelles des ministres des affaires étrangères de la CARICOM et du Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à partir du début de 1998.

Nous sommes convaincus que ce processus de consultation englobera les problèmes que posent aux pays des Caraïbes nombre de questions critiques, comme les incidences néfastes que les dernières politiques d'immigration ont eu sur la trame même de la société des Caraïbes.

La Barbade et les États de la CARICOM s'inquiètent particulièrement de la menace que font peser sur la démocratie et la société le trafic des drogues, la criminalité et la violence, le blanchiment d'argent et la corruption. Les mesures que nous prenons pour débarrasser les Caraïbes de ces fléaux portent sur une coopération accrue et un plus grand échange d'informations ainsi que sur le renforcement et la formation de notre police et nos garde-côtes. Nous nous félicitons de l'appui précieux que nos partenaires bilatéraux ainsi que le Bureau régional pour les Caraïbes du Programme des Nations Unies pour le contrôle internationale des drogues ont accordé à ces initiatives. La session

extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question des drogues qui se tiendra l'année prochaine nous offrira l'occasion précieuse de partager nos expériences et de tirer un enseignement de celles des autres.

Je vais faire quelques brèves observations sur le phénomène de la mondialisation, qui a remodelé le paysage où s'inscrivait le développement et a eu des incidences de grande portée pour la communauté des Caraïbes. La réorganisation et le renforcement de la coopération CARICOM-États-Unis fait partie intégrante de notre adaptation à ce puissant élan. Grâce à la libéralisation du commerce, des financements et des services ainsi que l'expansion rapide des télécommunications et des techniques de l'information, les pays en développement sont devenus une force motrice dans ce processus, même si le niveau et le rythme de l'intégration varient fortement d'un pays à l'autre. La Barbade partage l'inquiétude des petits États en développement, qui sont extrêmement vulnérables à la marginalisation dans cet environnement féroce concurrentiel étant donné nos rares ressources naturelles et humaines et notre faible capacité administrative et technique.

La mondialisation offre de nouvelles possibilités au commerce et à l'investissement — il suffit de voir pour s'en convaincre les résultats auxquels sont parvenues les économies d'Asie de l'Est. Mais les gains ont été largement récoltés par les pays les plus forts, ce qui fait que les plus faibles sont encore plus désavantagés et que l'inégalité entre les pays et à l'intérieur des pays est encore plus prononcée. C'est pourquoi nous demandons instamment à l'ONU de se faire l'avocat des États vulnérables dans le dialogue politique sur la mondialisation.

Les États de la CARICOM reconnaissent que nous devons renforcer notre capacité technique afin de négocier efficacement notre intégration dans l'économie mondiale. En conséquence, un mécanisme de négociation régionale a été mis en place afin de gérer ces négociations décisives, qui détermineront nos relations futures avec les grands blocs commerciaux.

La cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale est saisie de nombreuses questions clefs. Elle doit orienter le processus de réformes, qui, en fait, déterminera l'avenir même de l'Organisation. Elle doit mettre un terme à la crise financière chronique et grave qui menace l'intégrité et la viabilité de l'Organisation. Elle doit redoubler d'efforts pour encourager la réconciliation et la stabilité dans les nombreux pays déchirés par des conflits, où des millions de personnes sont toujours la proie de la pauvreté et des privations.

La Barbade estime que cette institution indispensable est en mesure de relever ces défis. Mais elle doit rapidement mettre de l'ordre dans ses propres affaires afin d'intensifier ses initiatives en faveur des priorités qui définissent sa mission unique de paix, de développement, de démocratie et de justice sociale.

La Barbade ne manquera pas d'apporter sans réserve son aide et son appui à cette démarche.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de Djibouti, S. E. M. Roble Olhaye.

M. Olhaye (Djibouti) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de ma délégation, je souhaite féliciter le Président de son élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous sommes parvenus à un moment qui pourrait être qualifié de décisif dans l'orientation et les capacités de l'Organisation. Grâce à sa grande expérience de diplomatie, les tâches qui doivent être accomplies en cette période ne pourront qu'être menées à bien.

Nous souhaitons également remercier chaleureusement son prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail de la Malaisie, pour la grande pertinence, le dévouement et la détermination dont il a fait preuve en tant que Président de l'Assemblée à sa cinquante et unième session, et qui lui ont permis de conduire nos travaux avec audace et adresse. Ses évaluations franches des questions essentielles auxquelles fait face l'Organisation, en particulier l'élan extraordinaire qu'il a donné à la question de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, se feront sentir au cours du prochain millénaire.

C'est également un grand plaisir que de pouvoir féliciter sincèrement le nouveau Secrétaire général, M. Kofi Annan. Une année à peine après sa nomination à cette haute responsabilité, son expérience considérable et sa clairvoyance se sont déjà fait sentir sur le fonctionnement des Nations Unies. Les longs et loyaux services qu'il a rendus à l'ONU, ont montré qu'il était tout à fait conscient du fait qu'une Organisation forte et efficace s'imposait. Ses propositions de réforme globale sont un grand pas vers la réalisation du rêve qui nous a longtemps échappé dans le passé. Nous sommes convaincus qu'il saura persévérer dans la tâche difficile qui lui incombe de maintenir à flot l'Organisation.

Le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation est un excellent point de départ pour exami-

ner les questions essentielles auxquelles l'humanité est confrontée aujourd'hui. D'une part, nous assistons aux vastes conséquences de l'après-guerre froide, à l'apparition d'un marché mondial unique et aux tendances vers la démocratisation et le respect des droits de l'homme. D'autre part, on note des tendances inquiétantes vers une fragmentation des sociétés, la quête de nouvelles identités et la propagation de luttes et de conflits civils qui s'ensuivent. Aujourd'hui, il est aussi nécessaire de faire face aux situations d'après conflits que de les prévenir. Il est aujourd'hui universellement reconnu qu'une grande partie de ces conflits sont provoqués par la pauvreté généralisée et le grave sous-développement que connaissent de nombreuses sociétés.

Pour pouvoir éliminer la pauvreté et le sous-développement, toute économie doit aujourd'hui participer à l'économie mondiale, qui est devenue une force motrice dans le monde. L'Étude sur la situation économique et sociale du monde de 1997 donne à penser que tous les pays en développement et les pays à économie en transition devraient augmenter leur revenu par habitant d'au moins 3 % par an. Néanmoins, d'après l'Étude, et le Secrétaire général en convient, les pays les moins riches, en particulier, doivent pour y parvenir disposer d'un environnement économique extérieur plus propice que celui qui existe actuellement.

Les éléments qui jusqu'à présent aidaient à définir notre monde se sont modifiés rapidement et de manière spectaculaire. Les préoccupations qui prévalaient face à une guerre mondiale atomique, à la guerre froide, aux politiques destructrices du colonialisme et à l'apartheid ont rapidement cédé la place aux défis que représentent la pauvreté, la mondialisation et le développement. Il s'ensuit pour l'ONU une demande de services sans précédent au moment où elle fait face à des défis cruciaux dans un monde où ont lieu des changements révolutionnaires.

Pour continuer d'être pertinente, l'ONU doit procéder à des ajustements ou à des changements structurels fondamentaux, qui ne peuvent plus maintenant être considérés dans le cadre de réformes ponctuelles. Une réforme globale coordonnée, du haut vers le bas, de l'édifice tout entier est nécessaire pour restructurer et rationaliser le Secrétariat, créer une nouvelle culture organisationnelle et un centre d'intérêt, consolider les fonctions, éliminer les programmes faisant double emploi, éliminer le gaspillage financier, mobiliser de nouvelles ressources pour le développement, et pour renforcer et consolider la coordination des opérations des Nations Unies sur le terrain. Les économies qui résulteraient de ces mesures de rationalisation, d'élimination des éléments inefficaces et de réduction des coûts administratifs pourraient être consacrées à la mise au point d'un cadre

d'activités économiques et sociales. Ce sont précisément, semble-t-il, les buts des propositions vastes et ambitieuses du Secrétaire général, publiées sous le titre «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes». Ce sont des propositions sérieuses et audacieuses qui méritent d'être attentivement examinées par nous. Djibouti appuie intégralement ces propositions et est favorable à leur mise en oeuvre en tant qu'ensemble.

L'Assemblée générale a démontré à la présente session qu'elle appuyait en masse les propositions de réforme du Secrétaire général, en particulier leur conception en tant qu'ensemble intégré. Elles devraient être considérées en tant que telles par cette plénière. Il serait utile de considérer ces propositions comme l'équivalent aux Nations Unies du nouvel Accord stratégique de la Banque mondiale. Chaque initiative a pour but de mener l'organisation à laquelle elle est destinée au prochain millénaire par un renouvellement fondamental de l'institution.

Nous savons que chaque élément du programme de réformes du Secrétaire général ne recueillera pas sans doute l'accord de tous. Des divergences de vues vont se faire jour et elles sont attendues. En fait, des craintes véritables, même un certain scepticisme, ont été exprimés à propos du processus de réforme qui pourrait effectivement conduire à un simple travail de coupe, ce qui pourrait en fin de compte diminuer l'accent mis sur le sous-développement, la pauvreté et les fractures sociales. Ce sont là des préoccupations tout à fait valables dont, je suis sûr, le Secrétaire général est conscient et qu'il examinera. Mais, au nom d'un enjeu plus vaste, il faut se garder de s'attacher aux détails. Nous devons plutôt adopter une démarche pragmatique et positive à l'égard de l'ensemble des réformes. De cette façon, nous pourrions nous épargner de très longues, sinon interminables, discussions qui, comme nous le savons par expérience, conduisent trop souvent à l'impasse, une sorte de paralysie par analyse.

Connaissant les réalités de la difficile situation financière de l'Organisation, le Secrétaire général a en conséquence conçu une réorganisation crédible qui renforcera l'efficacité et l'adaptabilité et contribuera efficacement à une Organisation des Nations Unies renforcée, capable d'accomplir sa mission.

Il semble qu'on soit proche d'un consensus universel sur la nécessité de réformer l'ONU. Malheureusement cependant, une bonne partie de la dynamique est inhérente à la difficile situation financière de l'Organisation. Si tous les États Membres honoraient leurs obligations statutaires et versaient leurs contributions entièrement, à temps et sans

conditions, la réforme se concentrerait davantage sur ce que l'ONU peut et doit faire plutôt que sur ce qu'elle ne peut pas et n'est pas en mesure de faire. Une Organisation des Nations Unies efficace ne peut pas fonctionner avec des ressources données au compte-gouttes, et de plus en plus réduites, qui la placent perpétuellement au bord de la faillite.

En fin de compte, la solvabilité financière de l'ONU relève des États Membres. Des finances saines sont la condition *sine qua non* de l'efficacité et de la stabilité de l'Organisation. Sans un flux de ressources continu et prévisible, le danger posé à l'indépendance, sinon à la survie, de l'ONU devient tout à fait réel.

La question de la réforme du Conseil de sécurité ne doit pas être liée à la proposition de réforme présentée par le Secrétaire général. Cette dernière doit évoluer naturellement et, faire l'objet d'une décision indépendante, et conduire à son adoption dans une résolution.

En même temps que l'augmentation du nombre des membres de l'Organisation, le Conseil doit être élargi pour refléter la nécessité pressante d'avoir une représentation équitable. Étant donné le débat considérable que cette question suscite depuis des années, nous pensons que le moment est venu pour opérer un changement au Conseil de sécurité, en particulier en admettant de nouveaux membres permanents de toutes les régions du monde et des pays industrialisés, qui auraient les mêmes pouvoirs que les membres actuels. Comme nous le savons tous, un principe fondamental de la thèse de la conduite avisée des affaires publiques est que tous les membres d'une entité politique doivent avoir un rôle juste et équitable dans les décisions qui les touchent. Djibouti souscrit entièrement à la position de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et du Mouvement des pays non alignés en ce qui concerne l'élargissement, la composition et les méthodes de travail du Conseil.

Sauf quand elle est citée pour illustrer l'échec d'une opération internationale de maintien de la paix, la Somalie ne fait plus l'objet de préoccupation au plan international. Cela est regrettable, car des efforts continuent d'être déployés aux plans régional et international pour instaurer un dialogue entre les parties. Certes, une bonne partie de la Somalie est toujours prise dans le cycle de la misère et de l'impasse politique, manquant d'autorité centrale, de sécurité interne et de cohésion nationale. La diffusion des armes classiques a conduit à l'insécurité et à l'incertitude politique — une menace nouvelle même pour les seigneurs de la guerre et pour les perspectives de paix à long terme dans le pays et la région. Il y a peut-être, comme c'est souvent le

cas, des éléments étrangers qui tirent d'importants profits de la situation anarchique actuelle.

Cependant, on note de plus en plus — ce qui est encourageant — l'émergence d'un mouvement qui vise à reconstituer une forme de structure nationale en mettant de côté les divergences. Nous ne pouvons pas passer sous silence cette lueur d'espoir, bien qu'elle soit évasive. À une ou deux exceptions près, les factions semblent déterminées à tenir une conférence au mois de novembre en Somalie, dans la ville de Bossaso. Le but est d'établir une autorité intérimaire dont la tâche principale sera de préparer un plan pour rédiger une constitution, tenir des élections et pour l'avènement, on l'espère, d'un Gouvernement national. Cet effort sous-régional mené par l'Éthiopie, non seulement jouit du large appui de nombreux gouvernements et organisations, mais il constitue peut-être l'initiative la plus prometteuse aujourd'hui.

L'absence continue de progrès vers la réconciliation, l'impasse suffocante, doivent cesser. Le moment est venu de dire à nos frères et soeurs somaliens «Ça suffit!» Assez de misère, de banditisme, d'effusion de sang et de destruction. Assez d'indifférence insensée et de mépris total de la vie, des biens et de la nation. Assez de perspectives terribles d'un avenir incertain pour une génération tout entière de Somaliens. Il ne faut plus reléguer la Somalie aux dernières pages de l'histoire. En dernière analyse, la créativité, la vision et la détermination du peuple somalien doivent l'emporter. Car, malgré l'anarchie et la destruction dont elle a été victime, la Somalie peut tirer avantage de l'exemple du Libéria qui, comme la Somalie, a été un pays oublié, un pays qui n'avait de pays que le nom, il y a quelques mois seulement. Là-bas aussi, le conflit entre les seigneurs de la guerre et les factions n'a fait que mettre le pays à genoux. Aujourd'hui, grâce à un dialogue concerté et à la détermination de tous, et grâce aux encouragements constants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'ONU, des élections ont eu lieu et la stabilité et la paix ont été rétablies, et il y a un Gouvernement légitime qui jouit de la reconnaissance internationale. La même chose pourrait se faire en Somalie.

Les pays de la région, l'ONU, les nations ayant un lien historique avec la Somalie, et la communauté internationale de façon générale doivent appuyer moralement et matériellement les efforts en cours visant à encourager le dialogue, la réconciliation, une paix durable et l'harmonie en Somalie. Comme au Libéria, cela pourrait être le fond du message que la Somalie adresse à la communauté internationale à cette étape critique. Nous devons répondre, répondre unis, d'une seule voix.

Étant donné la proximité et les facteurs communs qui nous unissent, Djibouti accorde un intérêt particulier au sort et au bien-être du peuple somalien. Voilà pourquoi, dès 1991, au début du conflit, nous avons pris l'initiative de réunir les parties belligérantes dans le cadre de deux conférences de réconciliation successives et de fond à Djibouti.

Depuis lors, nous sommes toujours aux prises avec la situation régnant dans ce pays. Tout le monde sait que Djibouti a reçu un afflux énorme de réfugiés venant de la Somalie qui représente un fardeau écrasant à porter, étant donné la taille de notre pays et les ressources dont nous disposons. Cette entreprise humanitaire titanesque que nous assumons dépasse bien sûr notre capacité de la poursuivre indéfiniment. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue à appuyer nos sacrifices en nous apportant une aide substantielle pour nous aider à alléger ce fardeau.

La région de la corne de l'Afrique traverse une période de relative stabilité et de renouveau. Bien sûr, les vestiges des anciens conflits en termes de destruction physique et humaine et de vide institutionnel, sont en effet toujours visibles. Les travaux de reconstruction exigeront une réelle coopération régionale. Nos peuples, nos terres, nos cours d'eau, nos côtes et nos économies sont trop interdépendantes pour survivre isolément et c'est cette prise en considération qui doit l'emporter.

Avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement, nous disposons d'une institution régionale importante servant de centre de coordination de la coopération en faveur du développement et du règlement des conflits à l'échelle de la région. Ses attributions et ses ressources méritent de recevoir un appui constant de la part de la communauté internationale.

Djibouti poursuit sa transformation économique, sa réforme des institutions et son processus de démobilisation et nous avons toujours besoin d'une aide internationale généreuse pour chacune de ces entreprises. À cet égard, nous souhaitons exprimer notre reconnaissance pour les engagements souscrits lors de la Conférence de la table ronde qui s'est tenue en mai dernier sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le développement et des institutions de Bretton Woods.

L'instabilité héritée du passé, l'extension des conflits et l'effondrement de l'État dans la région de la corne de l'Afrique ont eu des conséquences déstabilisatrices pour Djibouti. Nous avons sans doute souffert au même titre que nos voisins. Néanmoins, nous sommes sûrs que les efforts

que nous faisons pour faire face à ces difficultés seront soutenus par la communauté internationale.

L'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et le rapport de 1997 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement consacré aux pays les moins avancés, indiquent que la tendance alarmante qu'ont connue les pays les moins avancés pendant les années 80 s'est inversée en 1995 et que des améliorations continuent de se faire sentir jusqu'en 1996. Malgré la baisse des prix des produits de base et des termes de l'échange, un certain nombre des pays classés parmi les moins avancés ont eu des taux de croissance positifs, ce qui indique que les efforts d'ajustement structurel en cours ont eu des effets bénéfiques. Ces signes encourageants sont venus compléter les efforts faits en vue de promouvoir la démocratisation, la bonne gestion des affaires publiques et la coopération économique régionale.

Aujourd'hui, on reconnaît communément qu'à mesure que les peuples et les pays participent en plus grand nombre à l'économie mondiale, la production et les richesses augmentent pour chacun d'entre nous. Il est également vrai, toutefois, qu'en cette époque de mondialisation rapide, nombre de pays en développement ayant de petits marchés, une infrastructure fragile, une main-d'oeuvre peu qualifiée et des niveaux élevés de la dette extérieure, sont exclus des avantages de la mondialisation et qu'ils ne sont pas en mesure de relever ces défis. La plupart des pays les moins avancés, dont 33 sur les 48 pays les moins avancés du monde se trouvent en Afrique, sont confrontés à un risque de marginalisation accrue en dépit des efforts déterminés qu'ils déploient pour mettre en oeuvre des réformes qui méritent assurément un appui international plus généreux.

À cela s'ajoute le déclin de l'aide publique au développement, que le Ministre de la coopération de la Norvège pour le développement a qualifié d'inacceptable, étant donné que les pays les plus pauvres ont besoin de ressources pour financer les services sociaux de base et les infrastructures, sans oublier les activités de renforcement des capacités et des compétences.

Pour les pays les moins avancés, notamment ceux qui se trouvent en Afrique, la ligne qui sépare les progrès durables et le déclin est ténue. Ils sont censés mener des réformes d'envergure tout en ayant à satisfaire en même temps les besoins sociaux causés par l'extension de la pauvreté, la dégradation de l'environnement et l'explosion urbaine. L'Afrique continue également d'attirer des courants

d'investissement étranger direct d'un montant négligeable qui se concentrent essentiellement dans quelques pays.

Les conflits internes qui font rage dans certains pays africains compromettent toujours plus gravement une stabilité régionale déjà fragile. Les dirigeants et les organisations africains telles que l'Organisation de l'unité africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté de développement économique de l'Afrique australe, de concert avec la communauté internationale, mènent activement des efforts acharnés pour faire cesser les hostilités et favoriser la réconciliation et le rétablissement de l'ordre public.

Sous un angle positif, nous félicitons le Libéria pour avoir finalement réussi à mettre fin à l'autodestruction et aux effusions de sang prolongées et soutenues. Toutefois, nous déplorons les signes annonciateurs d'un retour des hostilités en Angola et nous condamnons le renversement du Gouvernement constitutionnel et légitime en Sierra Leone. Nous espérons que les efforts actuellement déployés par les pays de la région par l'intermédiaire de la CEDEAO, seront couronnés de succès.

De même, nous applaudissons la ténacité dont ont fait preuve le Président Omar Bongo du Gabon et l'Ambassadeur Mohamed Sahnoun, le Représentant spécial de l'ONU et de l'OUA dans les efforts qu'ils ont déployés pour garantir un cessez-le-feu durable à Brazzaville et pour trouver une solution politique face aux défis ouverts et sans fard qui sont lancés à l'autorité du Président élu.

On note que des problèmes semblables ont pu être surmontés ou sont au point mort au Burundi, en République centrafricaine et à présent aux Comores. Nous espérons que la raison l'emportera finalement dans toutes ces situations afin d'épargner à ces peuples de nouveaux troubles et l'incertitude.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'initiative opportune qu'a prise le Secrétaire d'État américain, Madeleine Albright, de convoquer le 25 septembre dernier une réunion ministérielle extraordinaire du Conseil de sécurité de l'ONU consacrée à l'Afrique. Nous estimons que de telles initiatives courageuses contribueront à atténuer les tendances inquiétantes d'insularité croissante et d'isolationnisme qu'affichent plusieurs pays développés, pour lesquels les événements survenant dans des régions éloignées ne semblent plus concerner leurs propres intérêts.

Nous nous félicitons du nouvel élan qui a été imprimé au processus de paix entre Israël et les Palestiniens grâce à Mme Albright. Les décisions unilatérales prises par Israël doivent cesser et Israël doit s'abstenir de prendre des mesures qui entravent constamment le processus de négociation et le détournent de l'objectif poursuivi. Contrairement à ce qu'Israël voudrait nous faire croire, le processus de paix ne chancelle pas par le seul fait des attaques suicides à la bombe qui ont malheureusement causé de nombreuses victimes, mais plutôt en raison du refus d'Israël de respecter les dispositions de l'Accord intérimaire.

Personne, bien sûr, n'avalise ces attentats à la bombe qui prélèvent un horrible tribut humain. Ces actes qui doivent être condamnés, mettent tout simplement en exergue la nécessité urgente de reprendre le processus de paix en faisant preuve d'une réelle détermination. Les sanctions infligées aux territoires palestiniens ont encore aggravé cette situation explosive. Comme nous pouvions le prévoir, les retombées économiques ont eu des conséquences dévastatrices. Paradoxalement, Oslo avait convaincu une majorité de Palestiniens qu'il serait possible de coexister avec Israël dans la paix au sein d'un État palestinien indépendant libre de contrôler sa propre destinée. Cependant, pour le moment, les Palestiniens ne sont rien moins que des otages de la sécurité soumis à la contrainte et à des pressions impitoyables.

La situation en Palestine n'a pas changé de manière fondamentale. Israël a besoin de paix et de sécurité; les Palestiniens ont besoin d'une terre, et aussi de la paix et de la sécurité. Ni les uns ni les autres ne peuvent unilatéralement dicter des conditions à l'autre partie. L'escalade des sanctions n'apportera pas la sécurité. Israël doit faire preuve de sérieux et témoigner de sa volonté de se diriger vers une paix sûre au Moyen-Orient en s'engageant dans des négociations dignes de ce nom sur la voie d'un règlement durable conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978), et en procédant à l'échange de terres contre la paix.

Pour l'écrasante majorité de l'humanité, le recul décevant accusé par le processus de paix est source d'une grande anxiété. Il serait regrettable que les aspirations à la paix, à la sécurité, à la justice et à un règlement, continuent d'être ignorées et détournées de leur objectif. Nous avons bon espoir que le Secrétaire d'État américain pourra persévérer dans les efforts qu'elle déploie en vue de remettre le processus de paix sur les rails.

Une fois de plus, nous exhortons l'Iran et les Émirats arabes unis à entamer des négociations sérieuses afin de

résoudre pacifiquement le différend concernant les trois îles occupées par l'Iran.

La tenue récente de la Conférence diplomatique à Oslo qui visait à interdire la fabrication, la distribution, le stockage et l'emploi des mines terrestres au niveau mondial a manifestement été un événement particulièrement marquant. Nous nous félicitons de cet accomplissement qui fera date car il nous donne les moyens de mettre un terme au massacre, chaque année, de milliers d'êtres humains par les 110 millions d'engins explosifs répandus dans le monde entier.

Pour empêcher que notre village mondial ne devienne un camp armé, la Convention sur les mines terrestres qui sera signée à Ottawa en décembre prochain est probablement aussi importante que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la Convention sur les armes chimiques. En effet, les mines terrestres sont certainement aussi dangereuses que le terrorisme, le trafic des drogues et les mafias internationales.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole à M. Shukheriin Altangerel, Ministre des affaires étrangères de la Mongolie.

M. Altangerel (Mongolie) (*parle en mongol; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : C'est pour moi un grand plaisir que de féliciter M. Oudovenko, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, pour son élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale à sa présente session. Je lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de sa lourde tâche. Je remercie également M. Razali, Représentant permanent de la Malaisie, Président sortant, pour la façon remarquable dont il a orienté les travaux de la dernière session grâce à ses nombreuses initiatives.

La désintégration de la structure mondiale bipolaire et la fin de la guerre froide créent des conditions favorables pour atteindre les buts et objectifs consacrés dans la Charte des Nations Unies. La mondialisation — intégration économique vigoureuse et interdépendance — devient la tendance dominante dans le monde entier. Les changements fondamentaux en cours dans les relations internationales, les nouveaux défis et la situation mondiale exigent de la part des Nations Unies, de leurs institutions spécialisées et des États Membres une nouvelle vision, des efforts collectifs et des mesures en rapport avec ces finalités. Je tiens à signaler que la majorité écrasante de la communauté internationale, consciente de ces changements, s'adapte en conséquence et contribue à ce processus. Il n'est guère possible d'envisager

notre avenir commun si nous ne résolvons pas ensemble les problèmes socioéconomiques et les questions du sous-développement, du chômage, de la faim, de la pauvreté, de la maladie, du crime et des catastrophes naturelles.

La Mongolie est déterminée à faire tout son possible pour accroître l'efficacité et l'efficience de l'Organisation et lui permettre de répondre aux défis du nouveau millénaire. Nous voulons qu'elle soit un instrument politique, économique et juridique capable de préserver les intérêts de toutes les nations, en particulier des petites, sur la base de l'égalité et de la justice.

La réforme des Nations Unies a été longuement débattue au cours des récentes années. Il est donc naturel que l'ordre du jour de la réforme, notamment le rapport présenté par le Secrétaire général sur son programme de réformes, soit au coeur même des débats de la présente session. La Mongolie remercie vivement le Secrétaire général de ses initiatives aux fins de réformer l'ONU et de surmonter la crise financière qu'elle traverse actuellement. C'est pourquoi, nous nous félicitons du programme de réformes présenté, cette année, à l'Assemblée générale. Il convient d'examiner attentivement les propositions concrètes concernant notamment la réduction des effectifs du Secrétariat et l'affectation des économies en découlant à des activités de développement, à la création du poste de Vice-Secrétaire général et à l'établissement d'un groupe de développement des Nations Unies afin d'améliorer la coordination et la gestion. Il est évident que la réforme de l'Organisation des Nations Unies n'est pas un événement, mais bien plutôt un processus. Nous partageons l'idée selon laquelle ce processus est permanent et que son résultat final sera mesuré à l'aune de l'amélioration de l'efficacité des Nations Unies.

Selon notre pays, l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité, tant en ce qui concerne les membres permanents que non permanents, doit permettre une représentation régionale équitable. De même, les activités du Conseil doivent être démocratisées et rendues plus transparentes. Malgré l'élargissement de la composition du Conseil, les États Membres, dans leur immense majorité, resteront toujours sous-représentés. En conséquence, la proposition de la Mongolie tendant à une plus grande participation des États Membres aux travaux du Conseil, y compris à ses réunions officielles, est une idée qui recueille un appui croissant au sein même de l'Organisation.

La Mongolie apprécie et soutient l'action du Secrétaire général visant à accorder la priorité aux questions socioéconomiques afin de revitaliser les activités de développement des Nations Unies et de renforcer la coopération internatio-

nale pour le développement. À cette fin, il est essentiel que les Nations Unies, leurs institutions spécialisées ainsi que celles chargées du commerce et des finances à l'échelon international intensifient leurs activités dans ce domaine et coordonnent davantage leurs actions communes.

Aujourd'hui, le monde entier fait sienne l'idée selon laquelle, pour donner un sens au développement durable, il convient d'adopter une approche globale. À nos yeux, cette question est étroitement liée au développement social et à la protection de l'environnement. Il est satisfaisant de constater que l'Agenda pour le développement, adopté cette année, a été précisément élaboré dans cet esprit. Il s'agit là d'un document important qui définit une stratégie en matière de coopération internationale pour le développement et, selon nous, la mise en oeuvre de ses dispositions est particulièrement importante.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en juin dernier, a examiné et évalué la mise en oeuvre des décisions prises au Sommet de Rio et a défini de futures actions. Cependant, le programme Action 21, adopté il y a cinq ans à Rio de Janeiro, n'a pas été totalement suivi d'effet et la communauté internationale devrait s'attacher davantage à l'application complète de ses dispositions.

Selon nous, la réalisation des importantes décisions et recommandations des conférences au sommet tenues sous l'égide des Nations Unies au début des années 90 est essentielle pour consolider les tendances positives en matière de développement social dans le monde et pour accroître la coopération internationale en vue d'atténuer la pauvreté, de protéger les droits de l'homme, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la situation de l'environnement, de veiller à la promotion de la femme, de protéger les droits de l'enfant et de parvenir au développement durable.

Tout en encourageant la coopération internationale pour le développement, il convient d'accorder une haute priorité à l'examen des problèmes des pays en développement les plus défavorisés, notamment ceux qui sont situés dans des régions géographiques peu favorables et subissent les effets d'un climat très rude et d'une infrastructure sous-développée. Les pays en développement sans littoral, handicapés par leur situation géographique et leur éloignement des marchés mondiaux, se heurtent à d'énormes obstacles dans leurs tentatives de parvenir au développement et au progrès social. Comme le montre la réalité, ces pays risquent de rester en marge du processus de mondialisation actuel dans les domaines de l'économie et du commerce mondiaux. Il est donc impératif d'accroître le soutien et la coopération de la communauté internationale à l'égard de

ces pays, comme le prévoit d'ailleurs l'Agenda pour le développement.

Il est satisfaisant de constater que les pays en développement sans littoral prennent actuellement des mesures concrètes aux fins d'instaurer une coopération dans le domaine du transport en transit avec leurs voisins de transit. Mon gouvernement pense que la première réunion consultative sous-régionale de l'Asie du Nord-Est relative au transport en transit, tenue à Oulan-Bator cette année, a ouvert la voie au développement de cette coopération régionale.

La notion de paix et de sécurité nationales et les critères s'y appliquant évoluent. L'amélioration du climat politique international aidant, les risques d'une guerre nucléaire et d'une course aux armements s'atténuent; de même, les possibilités de prendre des mesures concrètes en matière de désarmement sont plus ouvertes. Le concept même de sécurité, fondé essentiellement sur l'importance des forces armées et des alliances ou associations militaires, s'est également modifié. Aujourd'hui, ce concept englobe les niveaux de développement et de progrès, la richesse et le bien-être des peuples ainsi qu'un plus grand respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Tout cela doit être dûment pris en compte dans les activités de l'Organisation.

J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée générale qu'en juillet dernier, la Mongolie a ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Étant donné l'importance cruciale que revêt ce traité, la Mongolie estime qu'il est urgent qu'il puisse entrer en vigueur aussi vite que possible, que ses dispositions soient strictement appliquées et que le mécanisme international de surveillance dont il est assorti soit rendu opérationnel.

La communauté internationale doit prendre des mesures particulières pour donner effet à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur l'obligation de poursuivre et de conclure les négociations sur un programme échelonné de désarmement nucléaire soumis à une surveillance internationale stricte et efficace.

Le Gouvernement mongol se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. La ratification de cet instrument par les États-Unis d'Amérique et l'engagement pris par la Fédération de Russie de le ratifier — ces deux puissances les plus grandes possédant des arsenaux importants de ce type d'armes de destruction massive —

constituent des conditions importantes préalablement à une application efficace de ladite Convention.

Ces dernières années, la tendance à créer des zones exemptes d'armes nucléaires s'est affirmée. La Mongolie mène une politique qui consiste à maintenir le volume de ses forces armées et de ses dépenses militaires au niveau le plus bas possible et à protéger son indépendance et sa sécurité nationale essentiellement par des moyens politiques et diplomatiques. En 1992, la Mongolie a déclaré son territoire zone exempte d'armes nucléaires et a l'intention d'officialiser ce statut sur le plan international. Dans ce contexte, nous avons présenté à la dernière session de la Commission du désarmement un document de travail sur les principes et les éléments fondamentaux de la notion d'un État non doté d'armes nucléaires. Je saisis cette occasion pour manifester notre appui à la proposition visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions du monde, en particulier en Asie centrale et dire que nous sommes prêts à oeuvrer activement à la concrétisation de ces initiatives.

Il est regrettable que des foyers de conflits et de tensions persistent dans certaines régions du monde. La paix et la sécurité internationales se trouveraient renforcées si les parties concernées faisaient montre de volonté politique et de la plus grande modération en résolvant leurs différends par la voie des négociations et d'autres moyens pacifiques.

Compte tenu de l'importance que revêt le renforcement de la primauté du droit dans les relations internationales, la communauté internationale a déclaré la Décennie des Nations Unies pour le droit international et a pris une série de mesures y relatives. Nous sommes heureux de constater qu'à l'initiative de la Mongolie, la présente session examinera la question de l'élaboration de principes directeurs pour les négociations internationales. La Mongolie estime que l'adoption d'un document définissant les principes directeurs qui régiraient les relations internationales non seulement répondrait aux buts et objectifs de la Décennie mais aussi encouragerait la définition de critères internationaux pour une conduite des négociations internationales fondée sur la justice et de l'égalité souveraine des États quelle que soit leur puissance.

La Mongolie réitère son appui à l'idée de la convocation, en 1998, d'une conférence diplomatique sur l'établissement d'une cour criminelle internationale. Nous pensons que la cour devrait avoir compétence — entre autres — à connaître des crimes d'agression et des graves crimes contre l'environnement.

Le Gouvernement mongol poursuit sans trêve sa politique de démocratisation. Nous voulons adopter une économie de marché et nous ouvrir au monde. L'année dernière, notre nouveau Gouvernement a pris une série de mesures très importantes afin d'accélérer les réformes économiques et politiques, de stabiliser l'économie nationale et d'assurer la croissance économique. Nous avons par exemple introduit une taxe de 0 % à l'importation et accéléré le processus de privatisation. Ce sont là des mesures importantes pour attirer les investissements directs étrangers et développer nos relations commerciales avec nos principaux partenaires et le monde entier.

Notre pleine adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), au début de l'année, a fortement contribué au développement prospectif de la Mongolie. Nous avons l'intention de coopérer de manière constructive avec l'OMC, qui est le principal mécanisme multilatéral établissant les règles commerciales.

Dans le cadre de sa politique d'intégration dans l'économie régionale et mondiale, la Mongolie s'efforce de mener une politique visant au renforcement de la paix et de la sécurité, et au développement de la coopération en Asie et dans le Pacifique. Nous concentrons particulièrement notre attention sur l'Asie du Nord-Est, et sommes déterminés à élargir notre coopération avec les pays de la région, tant sur une base bilatérale que multilatérale.

J'exprime l'espoir que la Mongolie, étant en synergie avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions, et d'autres organisations internationales et coopérant bilatéralement avec divers États Membres, continuera d'apporter sa contribution notable à la lutte contre le sous-développement, à l'allègement des souffrances inhérentes au processus de transition ainsi qu'à l'élimination des défis socioéconomiques urgents. À cet égard, je souhaite exprimer la reconnaissance de mon gouvernement aux pays contributeurs, à l'ONU et aux autres institutions internationales pour le soutien et l'aide qu'ils ont apportés à mon pays.

La Mongolie a toujours estimé que l'ONU était un instrument important de protection de la paix et de la sécurité internationales et de promotion du développement socioéconomique. Nous restons attachés au renforcement de l'Organisation et de son efficacité, collectivement, avec tous les États Membres.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Gambie, S. E. M. Omar Yusu-pha Njie.

M. Njie (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens tout d'abord à adresser les chaleureuses félicitations de ma délégation à M. Hennadiy Oudovenko, pour son élection unanime à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Ses qualités d'homme d'État lui donnent toute qualité pour occuper cette fonction, et je tiens à l'assurer du soutien et de la coopération indéfectibles de ma délégation au cours de la présente session.

Ma délégation tient également à remercier le Président de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, S. E. l'Ambassadeur Razali Ismail, pour le travail impressionnant qu'il a accompli pendant sa présidence. Ses efforts en vue d'améliorer les travaux de l'Assemblée générale et de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la gestion des affaires internationales ont accéléré le processus de réforme de l'Organisation. Ma délégation le félicite d'avoir fort bien oeuvré.

Au nom de ma délégation, je voudrais également adresser toutes mes félicitations au Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan. Depuis sa prise de fonctions en janvier de cette année, il a déployé des efforts méritoires pour réformer l'Organisation. La présentation en deux volets de ses propositions et mesures constitue un programme de réforme audacieux et de grande portée qui devrait non seulement revitaliser le système des Nations Unies mais également le mettre mieux à même d'exécuter à l'avenir ses mandats d'une façon plus efficace et plus rationnelle.

La cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale a lieu au cours d'une période importante, au moment où la communauté internationale s'efforce de développer un climat de coopération internationale viable et équitable dans les domaines du développement économique, du progrès social et de la reconnaissance de la nécessité primordiale de préserver un écosystème mondial équilibré.

La récente dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, sur l'examen et l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du programme Action 21, compte parmi les nombreux facteurs et activités qui témoignent de l'importance de cette période et qui sont un jalon dans l'effort collectif que nous déployons en vue d'instaurer un climat plus significatif de coopération internationale. La session extraordinaire a réaffirmé l'effort de la communauté internationale visant à garantir que le plan pour le développement international et la préservation de l'environnement, tel qu'énoncé dans le programme Action 21 et la Déclaration de Rio, il y a cinq ans, se concrétise.

Les succès et les limites enregistrés jusqu'à maintenant dans notre effort pour réaliser le développement durable démontre à l'évidence de la difficulté d'instaurer un cadre de coopération internationale caractérisé par l'engagement sans réserve et stable des pays développés et des pays en développement. Comme le déclarait S. E. le Vice-Président de la Gambie à l'occasion de la session extraordinaire,

«Les négociations difficiles et très longues ainsi que les efforts intellectuels, techniques et tactiques qui ont permis d'aboutir à ces accords montrent la bonne volonté et la bonne foi de tous les gouvernements concernés...

... les contraintes ayant fait obstacle à la mise en oeuvre, qui ont été mentionnées pendant la session d'examen, semblent indiquer que subsistent certains problèmes litigieux relatifs aux ressources financières additionnelles, au transfert des techniques, à l'échange d'informations, à la formation et à la question des capacités institutionnelles ainsi qu'au fait que nos responsabilités différenciées prévues au titre de ces dispositions n'ont pas été assumées.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session extraordinaire, Séances plénières, 9e séance*)

Je tiens à informer l'Assemblée générale de l'évolution politique qui prend forme dans mon pays, la Gambie. Depuis que la délégation gambienne a pris la parole devant l'Assemblée, l'année dernière, nous avons mené à bien, avec succès, un programme biennal de transition vers un gouvernement civil démocratique, tel que rendu possible par l'entrée en vigueur d'une nouvelle Constitution pour la Deuxième République, en janvier dernier. Des élections libres et équitables à la présidence et à l'Assemblée nationale se sont déroulées avec succès en septembre 1996 et au début de janvier 1997. La plupart des institutions prévues au titre de la nouvelle Constitution sont déjà en place et ont commencé à jouer leur rôle légitime dans la promotion et le renforcement d'une vraie culture démocratique reflétant les espoirs et les aspirations de tous les Gambiens. Pendant la durée du processus de transition, le peuple gambien a été consulté régulièrement; son avis et ses aspirations ont orienté le processus. Dans cet exercice, nous avons été fidèles à nos vœux. L'Assemblée nationale gambienne, qui joue un rôle important dans l'édification du pays, a été réadmise à l'Association parlementaire du Commonwealth, à laquelle elle continuera de participer activement.

Conscient du fait que la démocratie authentique ne peut prospérer ni survivre dans la pauvreté, la privation, la faim, l'ignorance et la mauvaise santé, le Gouvernement

gambien a lancé un ambitieux programme de développement socioéconomique pendant la période de transition de deux ans, qui mettait essentiellement l'accent sur la construction d'écoles, d'installations sanitaires, de routes et autres infrastructures ainsi que sur la promotion du développement agricole en vue d'assurer l'autosuffisance alimentaire avant 1999. Le principal objectif de ce programme était de jeter les bases d'une démocratie authentique et durable en accord avec les caractéristiques sociales et autres de notre nation.

La conclusion heureuse de la période de transition a intensifié la détermination de notre Gouvernement de poursuivre la mise en oeuvre effective de mesures et de programmes destinés à promouvoir et à réaliser le développement socioéconomique durable de la Gambie. Pour s'acquitter de cette tâche, le Gouvernement gambien, en collaboration avec le secteur privé, s'est lancé dans la mise en oeuvre d'un programme national de développement pour transformer le pays tant économiquement que socialement, sur une période de 25 ans, en un État développé et économiquement viable. Le plan directeur de ce développement socioéconomique est appelé Vision 2020. L'orientation générale de ce plan de développement, telle qu'énoncée dans sa liste d'objectifs, consiste à :

«Transformer la Gambie en un centre financier, en un paradis touristique, en un pays agricole et manufacturier tourné vers l'exportation, prospérant en se fondant sur des politiques de libre-échange et un secteur privé dynamique, soutenu par une population instruite, formée, compétente, saine, autonome et dotée d'un esprit d'initiative, et garantissant un écosystème équilibré et un niveau de vie décent pour tous, dans le cadre d'un système de gouvernement basé sur le consentement des citoyens.»

Il ressort clairement de cette liste d'objectifs que la Gambie a choisi une stratégie de développement globale à caractère humain et tournée vers l'exportation, basée sur les principes de la libre entreprise. Comme l'a souligné à juste titre S. E. le Président Yahya A. J. J. Jammeh, dans sa préface au programme Vision 2020,

«Cela signifie que la base de production de l'économie sera renforcée et diversifiée pour satisfaire les besoins d'une industrie tournée vers l'exportation. Pragmatique, Vision 2020 s'appuiera sur des politiques macroéconomiques solides de notre passé récent, tout en lançant un nouveau partenariat entre les secteurs public et privé, combinant croissance accélérée et équité.»

À cet égard, la Gambie s'est lancée dans une initiative soutenue visant à rehausser la coopération bilatérale et multilatérale avec toutes les institutions et tous les pays sympathisants pour assurer la réalisation de nos objectifs de développement, tels que définis dans Vision 2020. En poursuivant ces objectifs, nous n'épargnerons aucun effort pour développer et rehausser la coopération et la solidarité intra-africaine dans tous les secteurs vitaux pour la réalisation de la croissance économique durable. La Gambie est en effet fermement convaincue que seule par la coopération, fondée sur l'autonomie et le travail acharné, les pays africains peuvent se montrer à la hauteur des défis intimidants auxquels ils sont confrontés.

Pour compléter nos propres initiatives sur les plans national, sous-régional et régional, aucun effort ne sera épargné pour développer et renforcer la coopération avec tous les partenaires de développement traditionnels ainsi qu'avec nos nouveaux amis, conformément aux principes sous-jacents aux objectifs de la Gambie en matière de politique étrangère, qui sont fondés sur la franchise, la coexistence pacifique, le véritable respect des points de vue mutuels et l'égalité intégrale dans les relations internationales avec les autres pays. Nous croyons fermement que seuls le dialogue et la recherche constante de compréhension des points de vue des autres nous permettront d'aspirer à la paix mondiale et d'établir la confiance et la compréhension mutuelles.

Je tiens ici à souligner encore une fois que l'élément principal de la politique étrangère de la Gambie est la promotion de la solidarité et de l'autonomie africaines, et l'amélioration de la paix mondiale. C'est pourquoi, nous entretenons des relations amicales avec tous les pays du monde sans tenir compte des différences idéologiques ou politiques. Cette politique est fondée sur notre ferme conviction que le monde est une famille et qu'il ne paie pas de dividendes pour isoler un membre ou un autre de cette grande famille, car tout membre d'une famille qui se sent isolé devient rapidement intransigeant et hostile dans ses rapports avec les autres. Il est donc de la plus haute importance pour nous de maintenir un dialogue entre nous, qui ne peut que favoriser la compréhension.

S'agissant des questions économiques mondiales, nous notons que la situation économique internationale continue d'être fortement influencée par les forces de la mondialisation économique et par la libéralisation commerciale, tendances qui ne sont pas négatives en elles-mêmes si elles se fondent sur une volonté réelle de tous de promouvoir le partenariat dans un environnement où l'égalité est la règle suprême.

Le rythme toujours lent du développement en Afrique peut être attribué à certains facteurs et obstacles. La crise de l'endettement extérieur en Afrique est toujours un grave obstacle à la croissance et les efforts de la communauté internationale pour résoudre l'endettement extérieur de l'Afrique continuent de ne pas donner les résultats escomptés. L'initiative en faveur des pays pauvres lourdement endettés, prise récemment par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, tout en complétant les efforts faits au niveau mondial, ne permet pas de réaliser le but qu'est l'annulation de l'encours de la dette des pays en développement. À moins que cela ne soit fait, le fardeau de la dette continuera d'avoir un impact négatif sur la disponibilité de ressources existantes pour financer la reprise économique de l'Afrique et son développement social.

De même, la croissance et l'aggravation de l'incidence de la pauvreté en Afrique ont contribué au fait que l'on n'arrive pas à réaliser un développement durable sur le continent. Les conclusions pessimistes sur l'aggravation de la pauvreté mettent en évidence l'absence apparente d'engagement par la communauté internationale de promouvoir le progrès social et d'améliorer qualitativement la condition humaine, comme recommandé par le Sommet mondial pour le développement social.

Je voudrais dire ici que mon pays, la Gambie, a mis en route un plan d'action national audacieux pour l'élimination de la pauvreté et je voudrais remercier le système des Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres partenaires bilatéraux qui nous assistent activement pour réaliser les buts que nous nous sommes fixés dans ce domaine. Nous les remercions de leur appui continu. La pauvreté, nous sommes tous d'accord, est un problème mondial contre lequel nous devons tous lutter.

La poursuite de la paix et de la sécurité internationales demeure une responsabilité fondamentale de notre Organisation et il est regrettable que les efforts de la communauté internationale visant à réaliser la paix et la sécurité internationales soient toujours entravés par les conflits et d'autres formes de tension entre États et communautés.

Dans notre sous-région de l'Afrique de l'Ouest, la situation en Sierra Leone est toujours très préoccupante, non seulement pour nous mais aussi pour la communauté internationale. L'échec dans le règlement de ce problème et dans le rétablissement de la stabilité, la sécurité et l'ordre constitutionnel en Sierra Leone ne feront que prolonger les difficultés du peuple innocent et épris de paix de ce pays. En conséquence, nous espérons tous que les initiatives de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

(CEDEAO), dans le cadre du Comité des cinq, permettront d'obtenir les résultats escomptés. Je suis heureux de noter que l'approche adoptée par le Comité des cinq pour trouver une solution à la crise en Sierra Leone bénéficie de l'appui du Conseil de sécurité et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Le rétablissement de la démocratie constitutionnelle au Libéria, à la suite des élections nationales du 19 juillet 1997, devrait conduire — nous l'espérons — à une solution pacifique permanente à la crise du pays ouvrant la voie à une reconstruction nationale soutenue. Toute la sous-région apporte un appui matériel et moral à la République soeur du Libéria pour l'aider sur la voie de la réconciliation nationale afin de se remettre totalement des récentes tragédies.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, en dépit des progrès importants de ces dernières années dans le processus de paix, en particulier depuis la signature des Accords d'Oslo, nous notons avec préoccupation l'érosion du dividende de la paix accumulé par la communauté internationale dans les efforts qu'elle fait pour réaliser une paix durable dans cette région. L'escalade des tensions entre Israël et la Palestine sur l'élargissement des colonies de peuplement israéliennes à Jérusalem-Est constitue une grave menace à la paix et à la sécurité dans la région.

L'adoption par l'Assemblée générale de la résolution ES-10/3 du 15 juillet 1997 ainsi que d'autres initiatives de paix de la communauté internationale devraient toutefois constituer la base d'une solution pacifique et permanente au conflit.

Sur un plan plus général, la Gambie est tout à fait convaincue que l'on peut contenir les tensions et les conflits globalement grâce à la transparence, au rétablissement de la confiance mutuelle et au respect des droits des peuples, des communautés et des nations, dans l'exécution du rôle et des mandats de l'Organisation des Nations Unies. Comme je l'ai déjà indiqué, ce n'est que grâce à un dialogue sincère et à une volonté de compréhension mutuelle que nous pourrions réaliser une paix globale.

À cet égard, ma délégation appuie fermement l'aspiration des 21,3 millions de personnes de la République de Chine à Taiwan d'exercer leur droit à prendre part aux activités des organisations intergouvernementales sur la coopération internationale, en s'associant à la communauté des nations. La légitimité de leurs aspirations à la fois légales et nationales a été renforcée par des mesures semblables adoptées par l'Organisation des Nations Unies sur la question de la représentation parallèle qui maintenant,

servent de rappel et d'exemple utiles. La question de Taiwan est également un test pour ce qui est de l'interprétation de la démocratie par la communauté internationale. La République de Chine à Taiwan, comme nous le savons tous, existe physiquement, juridiquement et politiquement depuis la création de l'ONU. Mon gouvernement estime donc que l'Organisation se rendrait un grand service en admettant Taiwan au sein de l'Organisation, conformément à l'esprit réel de l'application des principes démocratiques. La présence de la République de Chine à Taiwan parmi nous ne peut qu'enrichir notre Organisation. Nous pensons donc qu'il convient de revoir la résolution 2758 (XXVI) adoptée par la vingt-sixième session de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne le différend juridique autour de l'explosion du vol 103 de la Pan Am, la Gambie appuie la résolution adoptée sur la question par les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à Harare, en mai dernier, qui pourrait servir de cadre viable pour sortir de cette impasse.

À propos de Cuba, nous ne comprenons absolument pas pourquoi un peuple et une nation entiers devraient souffrir du manque de produits de première nécessité, parce qu'ils ont choisi une idéologie politique différente. En conséquence et dans l'actuel climat de coopération et de réconciliation internationales renforcées, le peuple et le Gouvernement cubains méritent l'appui et l'aide de la communauté internationale dans leurs efforts visant à un développement national authentique afin de réaliser de plus grands progrès socioéconomiques. Nous appuyons pleinement les mesures adoptées par cette auguste Assemblée afin de fournir ce soutien. Ce faisant, notre Organisation ne fait qu'appliquer le principe du respect des droits humains fondamentaux du peuple cubain.

C'est dans le même esprit que nous appelons la communauté internationale à continuer de préserver la dignité et la sécurité du peuple et du Gouvernement du Koweït, et d'appuyer la pleine mise en oeuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur le paiement des réparations et indemnités, la libération des prisonniers de guerre et autres conditions imposées à l'Iraq pour son acte d'agression internationalement condamné, commis contre le Koweït. Par conséquent, alors que nous encourageons les Nations Unies à renforcer leur intervention pour soulager les souffrances de la population civile iraquienne innocente, nous prions instamment le Gouvernement iraquien de respecter les dispositions des résolutions du Conseil de sécurité, afin de soulager les souffrances de sa population, des enfants plus particulièrement.

Cette longue liste de conflits et de malentendus a incité mon gouvernement et mon peuple à formuler le souhait suivant que nous voulons exprimer à la communauté internationale : nous voulons que les Nations Unies et la communauté internationale prennent l'engagement solennel de veiller à ce que tous les conflits soient réglés de manière pacifique d'ici l'an 2000. Afin d'atteindre ce noble objectif, nous proposons, primo, que 1998 soit proclamé année du règlement de tous les conflits entre États Membres; et, secundo, que 1999, année charnière vers le XXI^e siècle, soit consacré aux conflits et malentendus et devienne l'année de la réconciliation.

Nous pensons que ceci permettra à l'humanité d'aborder le XXI^e siècle comme une famille unie, pacifique, léguant fièrement aux générations futures un monde développé, pacifique, où la démocratie, la justice, la liberté et l'égalité sont garanties à tout un chacun, indépendamment de son origine, de sa race, de sa religion ou de son idéologie politique. C'est ce que la Gambie souhaite léguer aux générations futures, et nous sommes fermement convaincus qu'il suffira pour cela de faire preuve de tolérance, de respect mutuel, d'amour, de patience et de compréhension.

En ce qui concerne les relations commerciales mondiales, nous avons suivi avec grand intérêt les négociations d'Uruguay sur le commerce multilatéral et l'application de leurs résultats. Tout en encourageant la mondialisation et la libéralisation, elles ont privé les pays en développement, et plus particulièrement ceux de l'Afrique, des opportunités et avantages que prédisait leur mise en application.

Nous notons toutefois que la libéralisation du commerce et de l'investissement n'a pas encore stimulé la coopération internationale en vue de la réalisation du développement économique et d'un véritable partenariat entre toutes les nations. Les pays en développement en général, ainsi que les pays africains et les pays les moins développés en particulier, doivent encore être effectivement intégrés à l'économie mondiale. Les engagements convenus dans l'Acte final des négociations d'Uruguay n'ont pas été pleinement tenus.

La coopération internationale a toutefois continué de prospérer dans d'autres domaines d'importance égale. La promotion et l'élargissement de la coopération Sud-Sud continuent de bénéficier d'un plus grand appui parmi les pays en développement. Ces initiatives de coopération ont débouché, entre autres, sur le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Dans le contexte de la promotion de la coopération Sud-Sud, le Japon a organisé, avec succès, la Confé-

rence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD I) et projette actuellement d'accueillir une conférence de suivi, TICAD II, l'an prochain, en vue de mettre au point un programme de développement pratique, réalisable et durable pour l'Afrique.

Il est louable que l'initiative japonaise ne se limite pas à l'Afrique, mais comprenne également une nouvelle stratégie de développement en réponse au climat actuel du développement international, et soit le moteur d'un effort mondial concerté. Nous rendons hommage au Japon pour ces initiatives, notamment pour sa contribution financière, preuve tangible de l'interaction et de l'application en matière de coopération Sud-Sud.

Il convient cependant de noter que la promotion et la mise en oeuvre de la coopération Sud-Sud dans le contexte de la coopération technique et économique entre pays en développement ne pourront s'imposer en tant qu'élément important de la coopération internationale en faveur du développement que si le Sud et le Nord restent tous deux attachés à leur pleine réalisation.

La coopération et l'intégration économique intra-africaine connaissent également une expansion. Les activités régionales visent maintenant la transformation et l'intégration socioéconomiques des économies des États africains. L'adoption et la mise en oeuvre du Traité d'Abuja, par lequel des accords d'intégration économique sont mis en place, représentent un effort positif pour la construction de la Communauté économique africaine. La session d'inauguration de la Communauté économique africaine a eu lieu lors du trente-troisième sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en juin de cette année. En Afrique, nous sommes de plus en plus conscients de la haute importance que revêt l'auto-suffisance. Toute assistance de nos partenaires au développement doit être considérée comme complémentaire à ce que nous pouvons ou devons faire par nous-mêmes.

Dans le contexte de coopération sous-régionale, la Gambie a accueilli le douzième sommet des chefs d'État et de gouvernement du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), qui a eu lieu à Banjul du 11 au 12 septembre 1997. Le sommet a été élu à l'unanimité S. E. le colonel Yahya A. J. J. Jammeh, Président de la République de Gambie, Président du Comité pour les trois prochaines années. Ces réunions et activités témoignent de l'importance que nous accordons aux questions de la sécheresse et de la désertification, non seulement en Afrique, mais aussi dans d'autres régions du monde, et au besoin urgent de soutenir des efforts conjoints pour combat-

tre cette double menace. À cet égard, la Gambie participe pleinement et activement, à Rome, à la Conférence des Nations Unies des États parties à la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique. En fait, nous devrions doubler les ressources fournies et les mesures adoptées jusqu'à ce jour pour lutter contre la sécheresse et la désertification et améliorer notre environnement, conformément aux dispositions de la Convention et du chapitre 12 d'Action 21, adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. En vue d'atteindre ces objectifs, nous nous efforçons, comme l'a déclaré le Président Yahya Jammeh, d'assurer le développement durable et la sécurité alimentaire, en analysant le phénomène sous-jacent de la sécheresse, de la désertification et de l'instabilité écologique; en concevant et mettant en oeuvre des programmes de gestion des ressources naturelles; et en améliorant le secteur agro-alimentaire dans le Sahel ainsi que la durabilité des systèmes agricoles.

Pour conclure, j'aborderai le sujet de la réforme du système des Nations Unies, un sujet cher au coeur des Gambiens. La réforme du système des Nations Unies continue de retenir notre attention à tous. Les activités de réforme — notamment la restructuration et la revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique, social et connexes, plus particulièrement les travaux du Conseil économique et social; et les efforts déployés par le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies en vue de formuler des mécanismes novateurs destinés à renforcer le rôle et les fonctions de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions; ainsi que les travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité — continuent de susciter un vaste débat, à la fois au sein de l'Organisation et dans d'autres instances. On peut citer l'OUA, qui, lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement tenu à Harare en juin, a adopté la Déclaration sur la réforme du Conseil de sécurité, à laquelle la Gambie demeure fermement attachée.

Mon gouvernement est fermement convaincu qu'il est urgent de démocratiser l'Organisation, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, afin de la rendre plus apte à répondre aux espoirs de tous ses Membres qui aspirent à un monde exempt d'intolérance, d'injustice et d'inégalité. Il convient donc de limiter l'utilisation du droit de veto qui est exercé par certaines puissances au sein du Conseil de

sécurité contre les voeux de la grande majorité des Membres de notre Organisation. Les considérations géopolitiques et historiques qui étaient au coeur de la composition et du mandat actuels du Conseil de sécurité ne sont plus de mise. La composition du Conseil de sécurité devrait donc tenir compte des réalités de notre temps et les pouvoirs des États membres qui y siègent individuellement devraient être considérés à la lumière de cette nouvelle réalité.

De même nous croyons fermement qu'il faut veiller à ce que les résolutions de l'ONU et, très certainement, les décisions de la Cour internationale de Justice soient respectées, obéies et appliquées par tous les pays. Il est injuste que certains pays soient punis parce qu'ils violent les résolutions de l'ONU, alors que d'autres pays semblent les violer en toute impunité.

S'agissant du deuxième volet des propositions de réforme du Secrétaire général, le rapport A/52/950 intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes» inclut des mesures audacieuses et d'une portée considérable. La Gambie, de façon générale, appuie les propositions de réforme du Secrétaire général, en particulier les suivantes.

Premièrement, la création d'un dividende du développement. L'efficacité de cette initiative dépendra du fait que les États Membres s'acquitteront de leurs contributions financières à l'Organisation à temps. En outre, l'initiative doit servir de catalyseur pour encourager les bailleurs de fonds à fournir un plus grand appui au développement en réalisant la contribution cible convenue de 0,7 % de leur produit national brut.

Deuxièmement, la création d'un poste de Vice-Secrétaire général vient à bon terme, étant donné l'accroissement des mandats de l'Organisation. Toutefois, on espère que le rôle du Vice-Secrétaire général ira au-delà de la mobilisation de fonds pour l'Organisation et comprendra une coordination administrative. La durée du mandat du titulaire doit être décidée.

Troisièmement, la restructuration et le regroupement des organes et institutions en vue de faciliter leur efficacité et leur productivité doivent être guidés par des principes, des procédures et des objectifs opérationnels concertés afin de prévenir une réduction de leur efficacité tout en renforçant les concrétisations de leurs objectifs particuliers.

Quatrièmement, les mesures fiscales, y compris la croissance zéro et des réductions de personnel sont néces-

saies. Cela ne doit pas nuire à la capacité de l'Organisation d'assumer pleinement toutes ses responsabilités.

Cinquièmement, la mise en place de «La Maison des Nations Unies» — un système de locaux communs pour toutes les institutions spécialisées de l'ONU opérant dans un pays — est nécessaire et opportune, étant donné les économies substantielles qui découleront du partage des services communs. De plus, le maintien d'une identité et d'un emplacement communs dans un pays renforcera la présence de l'ONU en tant qu'Organisation mondiale, de même que son accessibilité en termes de célérité et de communication efficace. Cela minimisera également la confusion, le gaspillage et le chevauchement des efforts.

Il est inutile de dire que la Gambie continuera d'étudier les propositions de réforme du Secrétaire général et leurs vastes incidences pour l'Organisation et les États Membres dans les années à venir.

Enfin, alors que nous poursuivons la réforme du système de l'ONU après 50 ans de fonctionnement, nous devons également continuer de nous attaquer aux faiblesses, aux inégalités et aux insuffisances inhérentes au système économique et social international, au commerce mondial, aux financements et aux investissements, au développement international et ainsi de suite, afin de parvenir à une coopération internationale plus efficace et à un partenariat mondial, à promouvoir et préserver les droits de l'homme et les libertés fondamentales, le droit au développement, la gestion avisée des affaires publiques et la croissance économique — tous signes les plus chers du développement durable et des réalisations humaines.

La séance est levée à 13 h 5.